

URBAYITI: résilience des populations urbaines
11^{ème} Fonds européen de développement

ANNEXE I — description de l'action

AMELIORATION DES SERVICES D'EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LE QUARTIER DE MARTISSANT, PORT-AU-PRINCE (HAÏTI)

Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement (AECID)

Table des matières

1. DESCRIPTION DE L'ACTION.....	3
1.1. Contexte.....	3
1.1.1. Antécédents.....	3
1.1.2. Quartier de Martissant.....	3
1.1.3. Situation socio-économique.....	4
1.1.4. Situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement.....	5
1.1.5. Cadre institutionnel.....	7
1.1.6. Définition de la Zone Cible.....	8
1.1.7. Modèle condominial.....	12
1.1.8. Bénéficiaires de l'action.....	14
1.2. Description des résultats et activités.....	16
1.3. Méthodologie.....	19
1.3.1. Les méthodes de mise en œuvre choisies et les raisons de ce choix.....	19
1.3.2. Méthodologies adoptées pour la mise en œuvre de l'action.....	20
1.3.3. Sauvegardes environnementales et sociales.....	22
1.3.4. Suivi et Évaluation.....	22
1.3.5. La structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'action.....	24
1.3.6. Les principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel et fournitures à acquérir ou à louer);.....	24
1.3.7. Inscription dans Urbayiti.....	25
1.3.8. Visibilité de l'action et du financement de l'UE.....	25
1.3.9. Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action.....	26
1.4. Durabilité de l'action.....	32
1.4.1. Impact de l'action.....	32
1.4.2. Diffusion et effet multiplicateur.....	32
1.4.3. Risques et hypothèses.....	33
1.4.4. Durabilité.....	34
1.4.5. Cadre logique.....	35
1.4.6. Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues.....	35
2. Associés participant à l'action.....	35

1. Description de l'action

1.1. Contexte

L'action détaillée ci-après s'inscrit dans le cadre du Programme URBAYITI, dont l'**objectif général** est de **promouvoir le développement économique et social** d'Haïti et la résilience des populations urbaines.

L'**objectif spécifique** de cette action correspond à celui du Programme: (OS2) **Le renforcement de la résilience des villes et des populations urbaines** : L'amélioration de l'accès inclusif aux services de base à partir de créer les conditions d'un approvisionnement en eau et assainissement compatible avec la démarche d'aménagement intégré dans la zone cible.

1.1.1. Antécédents

La première phase du Programme URBAYITI : Gouvernance urbaine et villes résilientes, contribution du 11ème FED, prévoit la rénovation du cadre institutionnel aux niveaux national, régional et local, pour renforcer la gouvernance du secteur et améliorer la gestion et la planification des villes. De plus, des interventions structurelles viseront à renforcer la résilience des villes selon la méthodologie d'approche intégrée, "Linking Relief, Rehabilitation and Development " (LRRD).

La présente action détaille la partie du Programme URBAYITI dont la mise en œuvre sera au moyen d'une gestion indirecte avec l'Agencia Española de Cooperación Internacional y Desarrollo (AECID). Cette mise en œuvre implique le développement de l'activité 2.1.2, qui comporte l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la zone cible.

Cette gestion indirecte naît du fait que l'AECID est l'un des principaux bailleurs de fonds du secteur de l'eau et l'assainissement dans le pays ces dernières années avec un investissement de plus de 170 M\$. Cet investissement a généré une relation étroite et cordiale avec la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) du pays. De même, les programmes multilatéraux de cet investissement ont été exécutés par la Banque interaméricaine de développement (BID), créant ainsi une bonne harmonie de travail avec cette institution.

En ce sens, cette action, en plus d'être intégrée dans le Programme URBAYITI, est alignée avec l'opération « Port-au-Prince Water and Sanitation Project III » développée par la DINEPA à partir d'un financement de la BID, étant donné que l'une de ses activités correspond à l'amélioration du service de l'eau potable dans différents quartiers de la ville, parmi entre eux, le quartier de Martissant.

1.1.2. Quartier de Martissant

Martissant est la 3e section communale de la ville de Port-au-Prince. Située immédiatement au sud de la capitale, entre le morne l'Hôpital et le bord de mer, elle comptait plus de 220 000 habitants lors du recensement de 2003.

Avant d'intégrer les limites de la capitale haïtienne en 1950, Martissant était une vaste étendue de terres où s'élevaient des arbres fruitiers et où l'on pratiquait une agriculture de montagne.

Le 10 septembre 1953, les frontières de la ville de Port-au-Prince sont délimitées par arrêté communal. Ainsi, les autorités administratives de la commune de Port-au-Prince tiennent compte d'une capitale en mutation avec l'expansion de ses faubourgs, dont Martissant. Cette extension incontrôlée s'expliquait par « une croissance démographique anormale, alimentée en grande partie par les naissances précoces ou irrégulières et par l'arrivée continue de provinciaux, en quête de mieux-être et, conséquemment d'espace vital ».

Aujourd'hui, Martissant est un quartier très peuplé relié au centre-ville de Port-au-Prince par deux axes principaux très fréquentés, la route nationale n°1 et la route des Dalles. Comme décrit par Michèle Oriol dans le rapport de diagnostic urbain de Martissant réalisé en 2009, ce quartier présente la caractéristique d'être « un quartier enclavé », à la « trame routière hétérogène ». Les routes secondaires sont rares et les cheminements à l'intérieur du quartier sont essentiellement piétonniers. Les différents sous-quartiers sont: Grand Ravine, Ti Bois, Descayette, Kajou, Déloui, Douyon et Jeannot, Crepsac, Dantès, Lajoie, Sorey, Manigat, Route Nationale 2 et Martissant 23.

Du point de vue socio-économique, on peut cataloguer le quartier de Martissant comme un quartier hétérogène, avec une zone intermédiaire où une classe moyenne essaie de faire des progrès et les zones basse et haute Martissant défavorisées et conflictuelles, qui présentent des défis urbains importants dus aux hauts niveaux de violence, présence des bandes de gangs armés et de l'exclusion sociale. Les carences des services de base sont particulièrement marquées dans la zone: l'accès à l'eau, à l'électricité, à la santé et à l'éducation, le ramassage des déchets sont réduits au strict minimum. Également, la présence étatique dans ce quartier est très limitée, réduite à certaines écoles, des guérites de la police et quelques bureaux des institutions publiques.

Cependant, entre ces rues marquées par l'exclusion sociale, la présence du Parc Martissant, un projet culturel promu par l'ONG locale FOKAL (Fondation Connaissance et Liberté) montre comment l'interaction et participation de ses habitants permettent le succès des projets dans la zone. Le Parc non seulement représente un parc botanique et médicinal, mais aussi un espace culturel, éducatif et récréatif.

Comme d'autres quartiers dans la ville, le quartier de Martissant s'est rapidement urbanisé. En 15 ans, la population urbaine d'Haïti a augmenté de 3,6% plus vite que la moyenne des pays des Caraïbes et sa taille a doublé, passant d'un peu plus de 3 millions de personnes à près de 6 millions. Chaque année, 133 000 Haïtiens deviennent des citoyens.

Cette forte croissance non coordonnée et non réglementée fait que Martissant est devenu un quartier surpeuplé avec des lacunes importantes en matière d'infrastructures et de services, notamment dans les zones haut et bas Martissant.

Ainsi, la croissance urbaine résiliente est entravée par ces lacunes et par une exposition accrue aux catastrophes naturelles (Haïti est l'un des pays les plus exposés aux risques naturels multiples), ainsi que par une planification inefficace de l'utilisation des terres.

1.1.3. Situation socio-économique

Selon l'étude réalisée par la Banque Mondiale en 2014 « Investir dans l'humain pour combattre la pauvreté », la pauvreté est un phénomène répandu en Haïti; en 2012, le pays affichait un taux national de pauvreté de 58.5%, et d'extrême pauvreté de 23.8%. La nouvelle méthodologie mise au point par les services techniques de l'État haïtien indique que près de 6.3 millions d'Haïtiens ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels, et parmi eux, 2.5 millions vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté. Le taux de pauvreté touche 80% de la population rurale, situation qui améliore dans le milieu urbain, avec un taux proche au 50% et qui descend à 30% dans l'Aire Métropolitaine. Par rapport à la pauvreté extrême, plus de 80% des personnes se trouvant dans cette situation résident dans les zones rurales, comparativement à 12% dans les zones urbaines et à 5% dans l'Aire Métropolitaine.

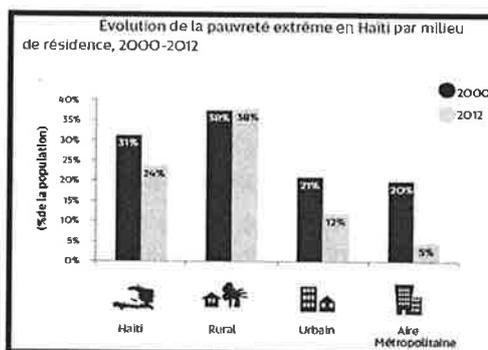
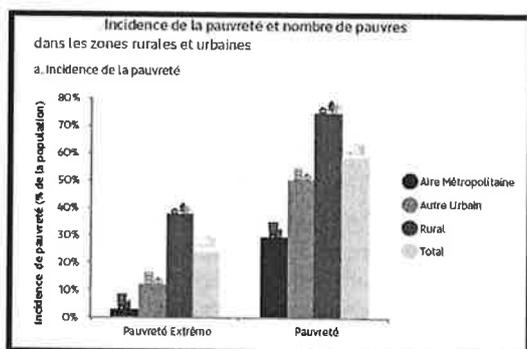


Figure 1¹ : Taux de Pauvreté en Haïti

Cette même étude de la BM évoque que les possibilités de génération de revenus dans ces zones urbaines sont limitées par un double problème: la rareté des emplois et la prévalence d'emplois mal rémunérés. Le chômage touche 40% de la main d'œuvre urbaine et près de 50% de la main-d'œuvre féminine. Le taux de chômage des jeunes dépasse les 60%, ce qui suscite des préoccupations non seulement d'ordre économique, mais aussi social. Trouver un emploi constitue un véritable défi et un

¹ Source :Banque Mondiale en 2014 « Investir dans l'humaine pour combattre la pauvreté »

exercice très décourageant pour beaucoup. Parmi ceux qui trouvent un emploi, 60% ont des revenus inférieurs au salaire minimum, et les femmes gagnent, en moyenne, 32% moins que les hommes. Les pauvres ont plus de mal à trouver un emploi et lorsqu'ils en trouvent un, il est très souvent de qualité moindre.

Bien que certains secteurs d'activité offrent des meilleures perspectives de revenus, le commerce et l'emploi indépendant à faible revenu sont les secteurs d'activité et les professions qui concentrent respectivement le nombre et le pourcentage le plus élevé de femmes, de pauvres, de travailleurs les moins bien rémunérés et les moins instruits en milieu urbain en Haïti :

Répartition de l'emploi, des sexes et du revenu du travail par secteur d'activité en milieu urbain

Secteur	Observations	Observations pondérées	Travailleurs,%	Femmes dans chaque secteur,%	Revenu horaire en HTG (prix de 2005)
Agriculture	195	116,217	8.0	12.8	30.6
Construction	459	181,820	13.0	11.6	49.8
Commerce	1,250	542,143	39.0	70.5	35.0
Transport	151	70,108	5.0	0.3	66.5
Éducation/Santé	279	118,774	8.5	46.0	62.9
Autres services	951	364,896	26.0	42.8	61.8
Total	3,285	1,393,958	100.0	45.2	47.5

Indicateurs du marché de Travail

Localité	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage définition au sens large	Emploi informel	Sous-emploi invisible (salaire min)	Ratio de la population urbaine / rurale
Aire Métropolitaine	66,4	39,9	39,9	68,0	52,5	Tout urbain

Tableaux 1 & 2² : Indicateurs Emplois Zone Urbaine

1.1.4. Situation de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Concernant les services d'eau et d'assainissement, indicateurs clés de cette action, Haïti présente les niveaux les plus bas d'accès à une infrastructure améliorée d'eau et d'assainissement (Gelting et al., 2013). Seulement 50 % des personnes en milieu urbain et 30 % en milieu rural ont accès à l'alimentation en eau publique (DINEPA, 2013b). L'alimentation en eau est intermittente, et l'eau est rarement chlorée. Cela est dû à un manque d'infrastructures adéquates de stockage de l'eau. Les services d'assainissement ne sont disponibles que pour 29 pour cent de la population, et seulement des toilettes rudimentaires sont disponibles pour la majorité des ménages. En résultat de ce manque de services, les femmes et les enfants passent en général beaucoup de temps à obtenir de l'eau pour leurs familles.

Le « Diagnostic et stratégie eau potable pour la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) de Martissant » et le « Diagnostic et stratégie assainissement ZAC Martissant » réalisés par l'ONG française GRET différencient le quartier de Martissant en quatre zones et analysent les pratiques et usages des habitants en termes d'accès à l'eau et l'assainissement.

Comme nous allons détailler ci-après, la zone cible de cette action est limitée aux zones 2 et 3 de ces études, mais elle pourrait être modifiée au cours de la mise en œuvre de l'action pour être alignée à des autres activités qui composent le Programme Urbaniiti. Les caractéristiques principales par rapport aux services de l'eau et l'assainissement de ces deux zones sont :



Figure 2 : ZAC de Martissant : découpage en 4 zones

² Source :Banque Mondiale en 2014 « Investir dans l'humaine pour combattre la pauvreté »

Zone 2 : les quartiers anciens, coeur de Martissant

La zone 2 de la ZAC est située entre la Route Nationale 2 et la route des Dalles (cf. figure n°2).

Il s'agit de la partie la plus ancienne de la ZAC, densément peuplée, avec un habitat qui date des années 50 pour les maisons les plus anciennes. Organisé autour d'une trame routière formalisée, il est composé d'un habitat mixte, marqueur de l'hétérogénéité de la population peuplant cette zone. Au sein de la ZAC, c'est la zone qui présente la plus grande « formalité ».

On peut d'une part distinguer les zones « cossues », comme Saint Michel ou Fontamara 27, présentant un habitat constitué de maisons en béton armé et construites le long d'une trame routière formelle, aux larges rues pavées ou bétonnées, avec des trottoirs. D'autre part, les quartiers comme Sorey ou Barreau présentent un autre profil. Quartiers également denses et construits autour d'une trame routière, celle-ci est majoritairement constituée d'étroits corridors sur lesquels donnent directement les habitations.

La zone 2 présente donc un double visage : celui d'une ville formelle, jouxtant une ville moins structurée.

En termes d'accès à l'eau, cette spécificité urbaine est notamment à considérer. Le quartier est couvert en grande partie par le réseau du CTE. Toutefois, les habitants mentionnent des modes d'approvisionnement à l'eau alternatifs en raison des défaillances du réseau (interruptions). Cette maille du réseau a provoqué également l'apparition d'un grand nombre de branchements illégaux. L'absence de bornes-fontaines a encouragé l'apparition de stratégies alternatives d'accès à l'eau pour les ménages ne pouvant payer un abonnement auprès du CTE (achat auprès du voisinage, quelques réservoirs de collecte d'eau de pluie, déplacement vers la source Leclerc).

Par rapport à la situation de l'assainissement, la majorité des habitations possède des latrines à fond perdu (de l'ordre de 90%). Une minorité est équipée en toilette au « confort moderne ». La pratique des parachutes dans certains sous quartiers est répandue, soit lorsque les équipements sont absents, soit lorsque les fosses sont remplies et non vidée. La pratique du partage des toilettes est également présente. Elle peut concerner jusqu'à 15 à 20 maisons parfois.

Zone 3 : les hauts de Martissant

La zone 3 s'étend de la route des Dalles jusqu'aux hauteurs de Martissant, au niveau des mornes (cf. figure n°2).

Composée de nombreux sous-quartiers très hétérogènes, cette zone présente une forte densité de population qui ne cesse de s'accroître, consolidant la présence humaine à certains endroits, occasionnant de nouvelles installations à d'autres.

L'absence de planification pose des enjeux cruciaux en termes d'accès aux services de base des habitants qui, aujourd'hui, pourvoient par eux-mêmes à la satisfaction de leurs besoins en eau. En l'absence de dispositifs de distribution rationalisés, les habitants de la zone 3 s'approvisionnent principalement auprès d'acteurs privés informels.

La zone présente une situation paradoxale. D'un côté, elle dispose en son cœur d'une importante ressource naturelle en eau, captée et gérée par le CTE RMPP, la source Leclerc, qui émerge au niveau de la route des Dalles et le passage de deux conduites majeures le long de cette route, mais qui ne dessert pas formellement les habitants, et autour de laquelle s'est développé un vaste trafic de revente d'eau.

De l'autre, les conditions d'accès à l'eau alternatives (camions d'eau, eau de pluie, branchements privés...) pour les habitants sont extrêmement précaires, globalement coûteuses (en termes financiers et humains), rare par endroits et avec une qualité d'eau médiocre.

En ce qui concerne l'assainissement, la présence de toilettes dans cette zone et les modalités d'accès à l'assainissement varient fortement en fonction du lieu de résidence. En gros, il y a peu de toilettes et le partage des toilettes entre voisins existe, bien qu'il ne soit pas formalisé. Ainsi, la plupart des habitants utilisent les parachutes (défécation en sachets plastiques) ou des drums qui sont vidés la nuit.

Ainsi, l'amélioration des services d'eau et l'assainissement dans la zone cible, notamment en ce qui concerne la zone 3, représente un grand défi à prendre en compte dans cette action.

Si l'on tire notre attention aux résultats de l'enquête sur la situation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les ménages de Martissant réalisée par la BID en 2016, ils indiquent que les 70.8% des foyers enquêtés n'ont aucune source d'approvisionnement dans la maison, alors que la source principale d'eau de 29.2% des foyers est dans la maison.

Pour les foyers sans source d'approvisionnement dans la maison, la plus grande partie (43.6%) obtient l'eau potable aux points d'eau dans les maisons voisines. Les autres sources hors de la maison qui sont utilisées par la population enquêtée sont résumées dans la figure ci-après :

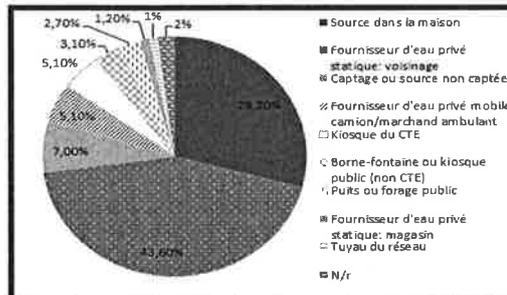


Figure 3³ : Approvisionnement en eau des ménages enquêtés dans le quartier de Martissant

1.1.5. Cadre institutionnel

L'organisme en charge de la gestion des services de l'Eau et l'Assainissement en Haïti est la DINEPA, organisme créé en 2011 à partir de Loi Cadre (2009), portant la Réforme Sectorielle et la nouvelle organisation du Secteur EPA. La DINEPA comporte des structures décentralisées pour assurer la gestion des services :

- **A niveau régional** : Les **OREPA** sont des maîtres d'ouvrage régionaux qui ont pour responsabilité d'assurer le suivi de la ressource et des indicateurs de performances (techniques et financières) sur l'ensemble du territoire régional.
- **A niveau urbain** : Les **Centres Techniques d'Exploitation (CTE)** assurent l'exploitation des systèmes EPA urbains. Ils sont des structures à vocation commerciale, de taille variable selon la ville concernée, mais également selon le mode de gestion retenu. Dans le cas où la gestion est assurée en régie publique, le CTE emploie directement l'ensemble du personnel nécessaire pour la gestion du réseau.

Ainsi, le partenaire pour la gestion de ce projet sera d'une part l'**OREPA Ouest**, et de l'autre le **Centre Technique d'Exploitation de la Région Métropolitaine de Port-au-Prince (CTE RMPP)**.

Ci-après, en détaillant la zone cible, nous présentons la situation de la gestion de l'eau potable par le CTE dans la zone d'étude. Par rapport à l'assainissement, on peut avancer qu'aucun service réglé n'est présent dans la zone (et de manière généralisée, par tout dans le pays).

Après ce qui a été évoqué ci-devant, on peut conclure que « Haïti est un pays de contrastes où les nombreux défis s'accompagnent d'autant de possibilités. Les grandes lacunes dans les services urbains tels que l'eau, et l'assainissement exigent d'importants investissements immédiats. Pour faire face à ce grand contrain, à court terme Haïti peut investir dans les services de base en tirant parti de l'engagement communautaire et en améliorant la gestion et la prestation des services grâce au renforcement des capacités des gouvernements locaux. L'engagement communautaire et les approches participatives sont essentiels pour améliorer avec succès l'accès aux services dans les zones où le développement s'est déroulé de manière non réglementée, car ils sont liés à une confiance accrue dans le gouvernement et à la durabilité à long terme du développement urbain »⁴.

L'action présentée ci-après est élaborée sur cette base de l'approche communautaire.

³ Source : Source: BID, 2016

⁴ Source : Banque Mondiale en 2014 « Investir dans l'humaine pour combattre la pauvreté »

1.1.6. Définition de la Zone Cible

La zone cible de cette action a été définie en tenant compte les deux grands programmes auxquels elle doit être alignée:

- D'un part, cette intervention s'inscrit dans le Programme intégral URBAYITI, orienté à promouvoir le développement économique et social en comprenant des opérations d'aménagement urbain liées à l'organisation urbaine, au drainage des eaux pluviales, à la gestion des déchets solides, ce qui aura comme impact pour les ménages de voir la qualité de leur environnement immédiat amélioré.
- D'autre part, le CTE RMPP prévoit d'augmenter la production du captage Mariani et restructurer l'ossature de la zone Ouest du réseau dans le cadre du Projet « Port-au-Prince Water and Sanitation Project III » financé par la BID. En ce qui concerne de Martissant, le projet envisage la construction d'une nouvelle conduite primaire au niveau de la route Nationale 2 en signifiant l'amélioration tant de la disponibilité de l'eau que de la pression disponible dans le quartier. Également, la mise en service d'une station de pompage au niveau de la source Leclerc qui refoulera l'eau vers un nouveau réservoir permettra l'extension du réseau d'eau dans la zone haute de Martissant.

Par rapport au Programme URBAYITI, la zone cible appartenait au périmètre choisi pour les interventions locales de la Phase 1 du Programme de Développement Urbain du 11^{ème} FED. Ce périmètre est montré dans la figure ci-après :

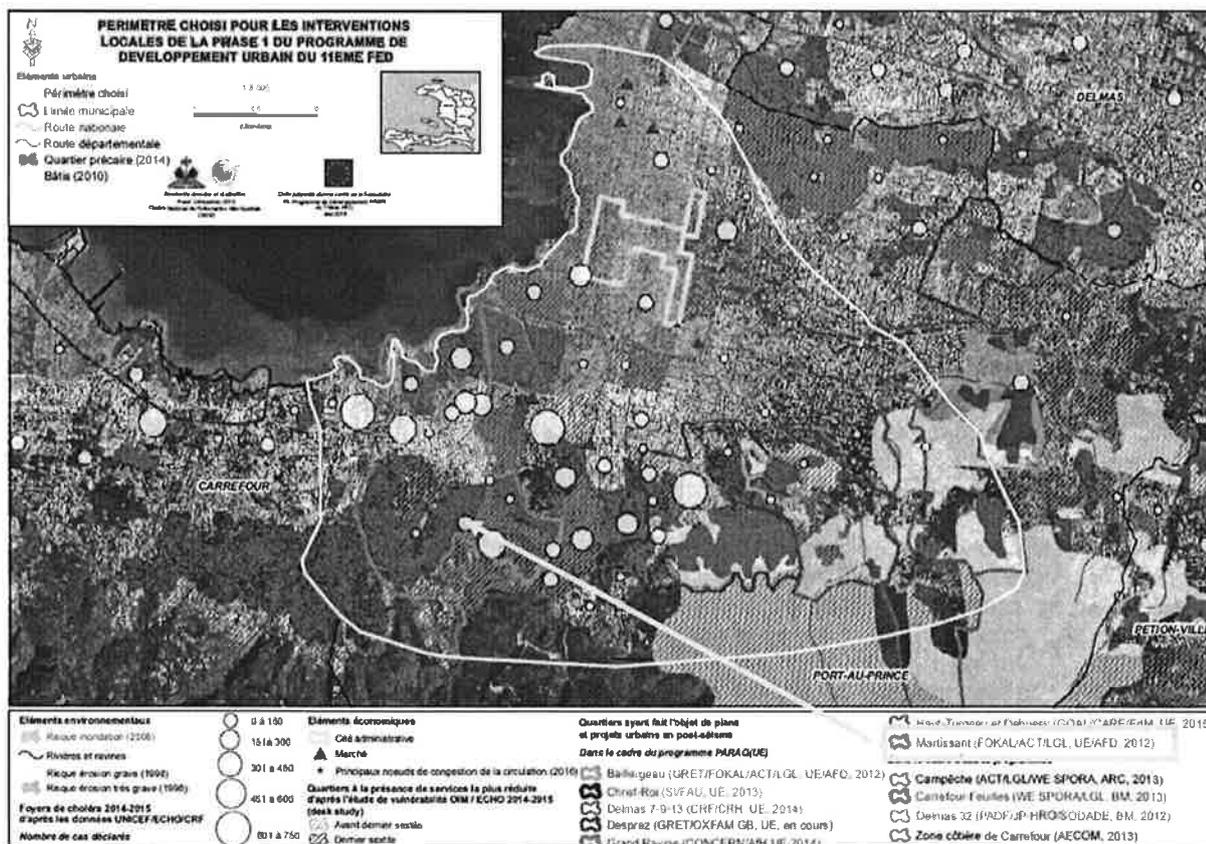


Figure 4 : Périmètre interventions Développement Urbain du 11 FED à Port-au-Prince

La figure suivante montre la zone d'intervention du Projet « Port-au-Prince Water and Sanitation Project III » à l'Ouest de la RMPP :

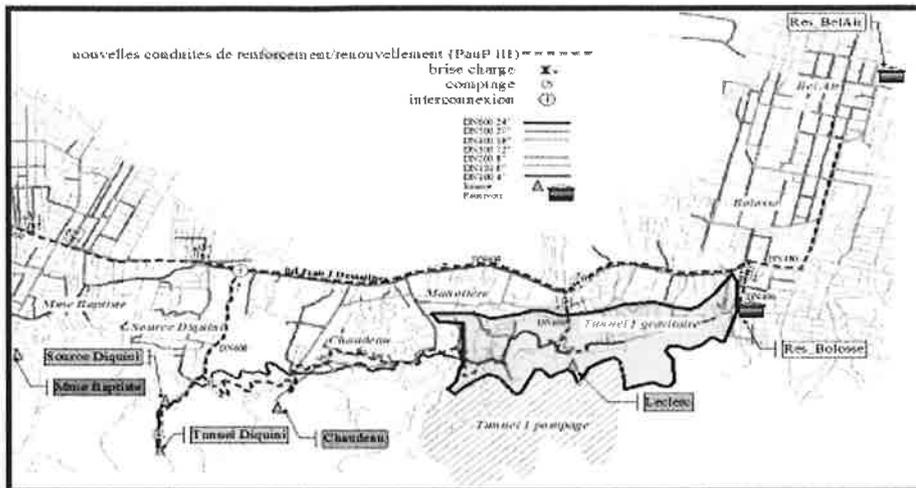


Figure 5⁵ : Plan des interventions hydrauliques à Martissant dans le cadre de l'Opération « Port-au-Prince Water and Sanitation Project III »

Parmi les 12 interventions prévues dans l'Opération « Port-au-Prince Water and Sanitation Project III »⁶ nous pouvons souligner les travaux suivants qui concernent le quartier de Martissant :

- Une première action vise à améliorer la distribution de l'eau dès la source Diquini vers le réservoir de Bolosse. Pour ce faire, une nouvelle conduite DN600 sera posée en parallèle à la Route National 2. Voir Figure 5.

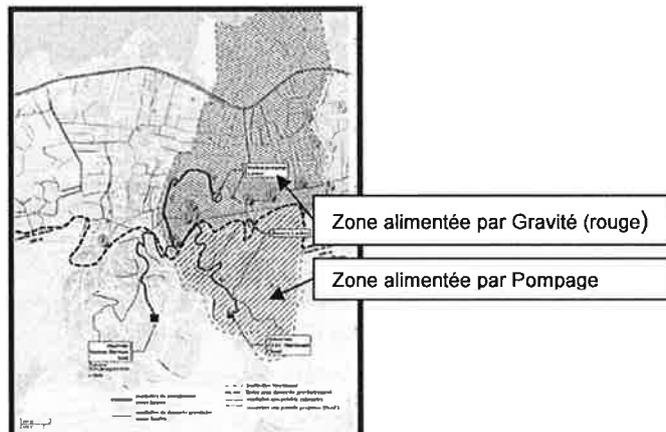


Figure 6⁷: Refoulement dès la source Leclerc vers le réservoir de haut Martissant

- Une deuxième action envisage la réalisation d'une station de Pompage au niveau de la source Leclerc permettant de refouler l'eau vers un nouveau réservoir à placer dans la zone haute de Martissant.
- Une troisième action, en aval de la deuxième, consistera en l'exécution de 20 km de réseau condominial d'eau potable dans la zone de Martissant, accompagné d'un projet pilote d'assainissement et d'hygiène.

⁵ Source : BID

⁶ Plus d'information de « Port-au-Prince Water and Sanitation Project III » : <https://www.iadb.org/en/project/HA-L1103>

⁷ Source : BID

Tenant compte que dans le Cadre de ce Projet, le CTEE RMPP n'arrivera à développer le réseau de distribution de manière complète dans le quartier, il a été décidé en commun accord DINEPA-BID-AECID que la présente action vise à s'aligner au projet pour continuer avec l'extension du réseau de distribution.

De manière théorique, la Figure 6 montre la ligne noire qui représente la conduite de distribution existante en parallèle à la route de Dalles. Cette conduite représente la limite entre la zone alimentée par gravité, en rouge, et celle alimentée par le réservoir haut Martissant.

À partir de ces conditions, notre projet envisage comme zone cible la suivante :

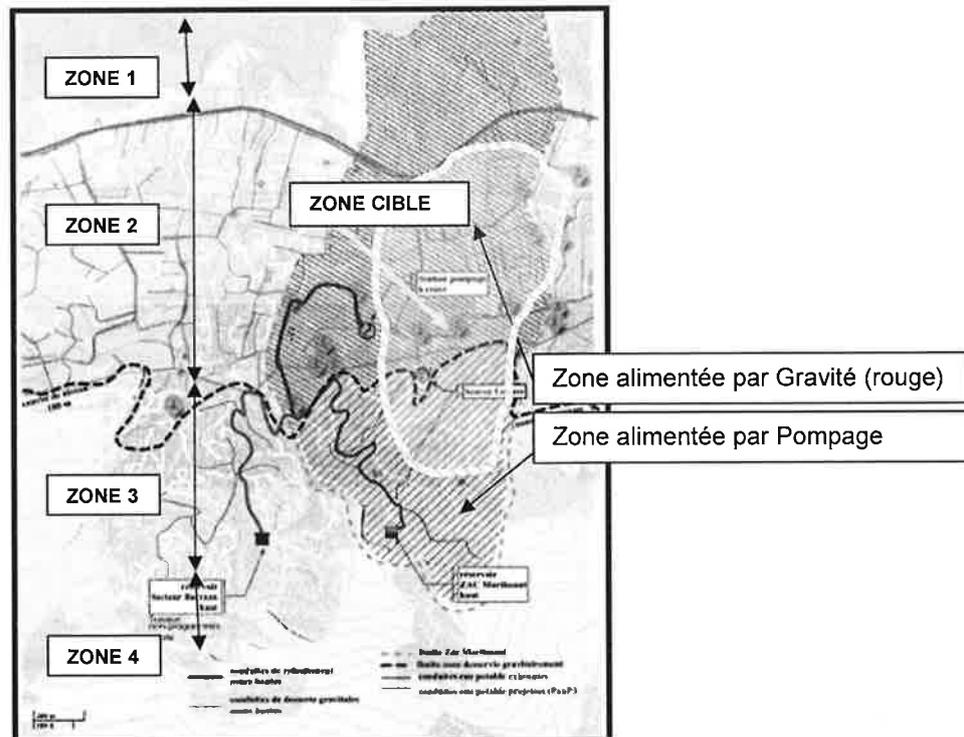


Figure 7: Zone Cible du Projet (jaune)

Cette zone comporte selon les divisions mentionnées ci-dessus par des autres acteurs :

- Une partie de la zone 2 et une autre partie de la zone 3 conformément à la division faite par le GRET dans ses diagnostics.
- Une zone alimentée par gravité à partir de la conduite Route de Dalles et une autre zone alimentée par refoulement en aval du réservoir de haut Martissant conformément au projet « Port-au-Prince Water and Sanitation Project III ».

Les limites de cette zone cible ne resteront pas fixes lors l'exécution des activités, tenant compte que dans les réunions de mise en cohérence des activités du Programme Urbayiti, cette action vise à compléter les travaux d'aménagement urbain à développer par d'autres acteurs. Ainsi, lors de ces réunions tant la Mairie que le MTPTC ont pris en considération le corridor « Portail Leogane – Marché Salomon » comme une possible zone d'intervention. Dans le cas où ce corridor est désigné comme zone d'intervention, notre zone cible devra se déplacer vers l'est (conditionnée par la disponibilité de l'eau).

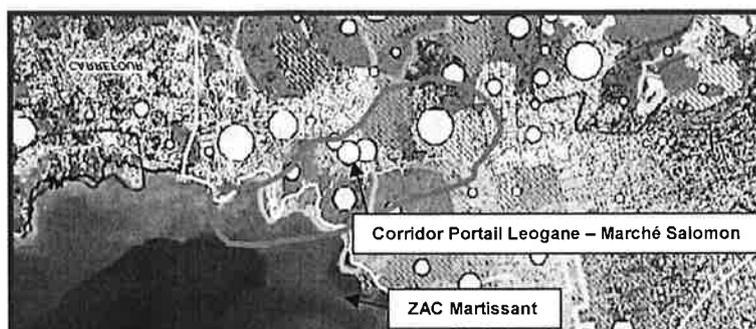


Figure 7: Interaction Possibles Zones d'Intervention Urbayiti

Tel qu'évoqué ci-devant, l'organisme en charge de la gestion de l'eau dans la Région Métropolitaine de Port-au-Prince est le CTE. Tenant compte les caractéristiques spécifiques de la zone de Martissant, le CTE RPMM dispose d'un bureau dans la zone en charge de la gestion de l'eau. Ce bureau est ouvert depuis 3 ans. Le tableau ci-après montre la situation des abonnés à date :

Secteur	Nombre Clients Actifs	Nombre Encaissements	Nombre Impayés
Chaudeau	4609	1378	3231
Mahotière	903	158	745
Tunnel	1505	195	1310
TOTAL	7017	1731	5286

Tableaux 3^a : Situation abonnés CTE RMPP à Martissant

Sur la base de ces informations obtenues lors de la rencontre tenue avec la CTE à ce sujet, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- La zone avec présence d'abonnés est concentrée dans la zone 2, alimentée par la canalisation existante parallèle à la Route de Dalles. La zone 3 n'a pas de couverture régulée par la DINEPA (Zone 3: Tunnel 2 pompage).
- Le pourcentage de paiement est réduit à moins de 25% du pourcentage facturé.
- La zone où le nombre de non-paiements est le plus élevé est la zone de Tunnel, qui coïncide avec le niveau de développement urbain le plus bas.

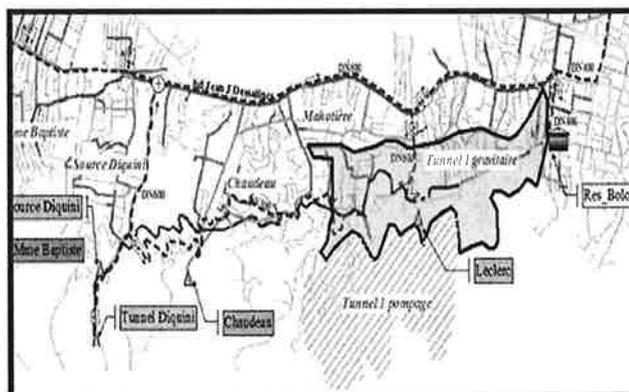


Figure 8: Secteurs contrôlés par le CTE à Martissant

- Par contre, le secteur qui présente un pourcentage plus élevé de facturation est Chaudeau.

Le tarif appliqué est forfaitaire, d'environ 500HTG par branchement domiciliaire.

Pour essayer de renverser cette situation, le CTE doit faire face à deux problèmes majeurs :

- D'une part, la qualité du service, qui est généralement discontinue et rare.
- Le grand marché non réglé de l'eau dans la zone, notamment dans la zone 3: camions, points d'eau illégaux, vendeurs ambulants, voisinage, etc.

La personne du CTE rencontrée commente qu'après ces trois années de fonctionnement du bureau de Martissant, la gestion du service commercial de l'eau présente une tendance favorable. Avant la présence

^a Source : CTE RMPP

du bureau, le CTE n'avait pratiquement rien collecté. Les stratégies mises en place ou en cours de mise en œuvre pour poursuivre cette amélioration sont les suivantes :

- La personne chargée de la présentation de gestion de la facture dans les ménages appartient au quartier afin de faciliter la communication et de favoriser la volonté de payer.
- Le Département des Quartiers défavorisés (DQD) du CTE, spécialisé dans ce type de contexte, travaille pour améliorer la gestion des fontaines publiques.
- L'existence d'un projet pilote de gestion de l'eau condominiale, avec 50 ménages (bloc), dans la zone de Soray (Mahotièrè). Selon le CTE, le paiement de la facture a été effectué jusqu'à présent de manière régulière. Le DQD souhaite continuer avec cette stratégie condominiale dans le quartier de St Michel.

1.1.7. *Modèle condominial*

Sur la base de ce qui a été décrit ci-devant, une fois définie la zone cible ainsi que décrite la situation actuelle des services d'eau et d'assainissement, on peut constater le grand besoin d'amélioration des services. Ainsi, l'objectif principal de cette action vise à améliorer l'accès aux services de l'eau et assainissement des populations les plus vulnérables ainsi que l'amélioration de ces services dans certains équipements collectifs de la zone cible.

Modèle Condominial Eau et Assainissement

Pour répondre aux défis précédents et aux besoins de la population, différentes options ont été discutées avec les acteurs concernés. Comme nous avons déjà évoqué, cette action est alignée à l'Opération «Port-au-Prince Water and Sanitation Project III» qui sera développée par le CTE RMPP dans le quartier de Martissant également. Ce projet envisage comme stratégie, la densification des réseaux en eau potable à partir du **modèle condominial**.

Le modèle condominial d'eau potable et celui d'assainissement est une technologie peu coûteuse mise au point au Brésil dans les années 80, qui est encouragée comme un moyen d'accéder à ces services dans les zones d'expansion urbaine, de développement économique plus faible et de zones densément peuplées et/ou pour la rénovation de ce type d'infrastructure.

Les bases élémentaires qui diffèrent de la méthodologie conventionnelle de l'exécution des infrastructures urbaines sont la combinaison du changement de la technologie (avec la même philosophie hydraulique) avec l'aspect social comportant le changement du comportement de la population dans le but que :



Figure 9^o: Bases du Modèle Condominial

Ce modèle combine différentes composantes de manière intégrale :

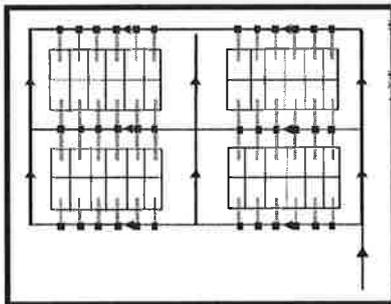
- a) Une conception innovatrice des réseaux en eau et assainissement
- b) Participation communautaire dans l'exécution et entretien des réseaux
- c) Éducation sanitaire et environnementale pour l'appui à l'installation des branchements domiciliaires

Ce modèle des réseaux en eau et assainissement présente comme caractéristique principale de considérer chaque « condominium » ou « bloc de ménages » (environ 30 ou 40 ménages) comme s'il s'agissait d'un seul bâtiment. La même méthode appliquée pour les bâtiments en vertical est appliquée

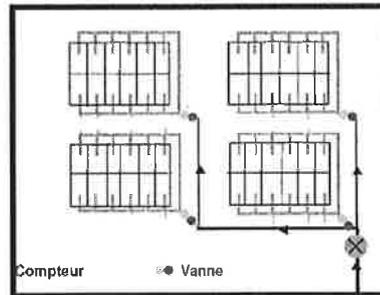
^o Source : BID

dans ce modèle en horizontal. Ainsi, chaque bloc présente une seule entrée (eau potable) ou sortie (assainissement) branchée au réseau principal :

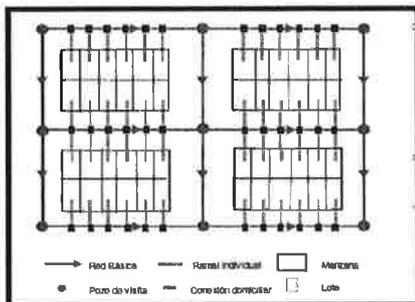
SYSTÈME CONVENTIONNEL EAU POTABLE



SYSTÈME EN EAU POTABLE CONDOMINIAL



SYSTÈME CONVENTIONNEL D'ÉGOUTS



SYSTÈME D'ÉGOUTS CONDOMINIAL

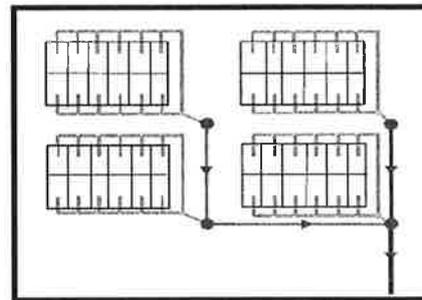


Figure 10¹⁰ : Comparaison Systèmes Conventiel et Condominial

Les principaux avantages du modèle condominial par rapport au modèle conventionnel sont :

- Création des secteurs de distribution et des îles hydrauliques (bloc)
- Grande réduction des coûts
- Élimination des points critiques répétitifs
- Adaptation à tous les types d'urbanisation et situations topographiques
- Simplification de l'opération
- Contrôle des pertes extraordinaire (eau potable)

Ce modèle présente une forte composante sociale et communautaire à partir du Bloc, qui est l'UNITÉ DE DISTRIBUTION ET DE COLLECTE, à travers les ramifications condominiales, et sera aussi l'UNITÉ DE PARTICIPATION, appelée CONDOMINIUM (BLOC de MENAGES): Il se compose d'un ensemble de 30 à 40 voisins (avec le même niveau social, les besoins et les désirs), une taille idéale pour des discussions et des réunions plus incisives.

Ainsi, le **COMITÉ DU BLOC DE MENAGES** est l'instrument le plus systématique de participation communautaire du modèle autour duquel se développe tout le processus de mise en œuvre du système. L'assemblée favorise l'organisation de bloc de ménages. Elle permet à l'habitant de décider sur la solution pour résoudre son problème et celui du bloc.

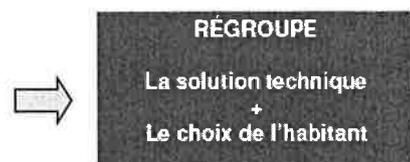


Figure 11¹¹: Décisions communes du Comité du Bloc

Ce modèle est orienté également vers changement de comportement des utilisateurs à partir de :

- un processus de dialogue permanent dès la phase initiale;
- une approche éducative et motivationnelle, axée sur les bonnes habitudes qui contribuent à la durabilité du système;

¹⁰ Source : BID

¹¹ Source : BID

- Sujets abordés: bonne utilisation des systèmes d'assainissement, utilisation rationnelle des ressources en eau, réutilisation et recyclage des ordures;
- la diffusion des thèmes à travers des événements, des campagnes, des ateliers, des alliances avec des institutions ayant une expertise dans la matière;
- la diffusion du concept de participation qui signifie que l'utilisateur joue un rôle actif dans l'utilisation ainsi que dans l'entretien des systèmes et la protection environnementale.

Afin de commencer à diffuser cette stratégie du modèle condominial entre les institutions haïtiennes et ses partenaires, la BID a organisé un atelier le 08 mars 2018 à Port au Prince. (Voir en Annexe une présentation de l'atelier pour une meilleure compréhension du système condominial).

Les personnes qui ont présenté l'atelier sont des experts brésiliens déjà recrutés pour la phase d'études du projet «Port-au-Prince Water and Sanitation Project III», tenant compte que ce projet envisage le développement du modèle condominial dans différents quartiers de Port-au-Prince :

- Carrefour/Mariani
- Martissant
- Vivi Mitchel
- Gérald Bataille

Dans le cas particulier de Martissant, ce projet envisage l'exécution de 20 km de réseau condominial d'eau potable, accompagné d'un projet pilote d'assainissement et d'hygiène.

Ainsi, cette action vise à compléter les travaux qui seront menés par le CTE RMPP à Martissant avec le développement des réseaux secondaires en eau potable et des ramifications condominiales. Également, la même stratégie développée dans le projet pilote sera mise en application pour le système d'égouts condominaux.

1.1.8. *Bénéficiaires de l'action*

Comme il a été décrit ci-devant, le système condominial comporte une réduction importante des coûts par rapport au système conventionnel, ce qui permettra avec le budget disponible d'atteindre un nombre plus élevé de **bénéficiaires** :

- Il est envisagé de manière préliminaire que **6.000 Personnes** (1.000 ménages / 30 blocs) bénéficieront d'un **nouvel accès à l'eau potable**.
- il est envisagé de manière préliminaire que **2.000 Personnes** (340 ménages / 10 blocs) bénéficieront d'un **nouveaux accès à l'assainissement**.

L'autre groupe de bénéficiaires de l'action sera les équipements collectifs présents dans la zone cible. Ce type d'équipements comprendra :

- Écoles
- Centres de Santé
- Marchés
- Associations locales
- Poste administratif : Police, Juge de Paix,...
- Autres

Les travaux à réaliser consisteront à bien réaménager et améliorer les installations existantes, la construction des nouveaux blocs sanitaires, de préférence dans les écoles ou marchés de la zone cible. L'identification de ces équipements collectifs est conditionnée à deux aspects :

- L'aménagement urbain à développer dans le Programme URBAYITI.
- L'identification des différents blocs de ménages du réseau à approvisionner en eau et assainissement.

Par rapport au premier point, le Programme URBAYITI envisage les activités suivantes :

- 2.2.1 Gestion des eaux pluviales : amélioration de la gestion des eaux pluviales et la protection des ravines suivant les recommandations des plans de gestion des risques et désastres.
- 2.3.1 Mobilité urbaine : Améliorer les infrastructures de mobilité urbaine (circulation motorisée et piétonne, transports en commun, etc.) dans la zone cible
- 2.3.2 Espaces publics et commerce informel mis en œuvre d'opérations municipales d'aménagement urbain (en particulier espaces publics et marchés), facilitant le commerce informel

L'idée est de profiter de l'exécution de ces activités, notamment les 2.3.1 et 2.3.2, pour exécuter des réseaux en eau permettront l'alimentation des différents équipements collectifs proches à ces interventions. Tenant compte que la composante d'aménagement urbain n'est pas encore assez développée à ce jour, il n'a pas été possible d'identifier dans cette formulation les futurs équipements collectifs qui bénéficieront de l'action.

Par rapport à la deuxième condition, et de manière similaire à ce qui a été évoqué ci-devant, le choix des équipements collectifs devra être fait par la proximité de ceux aux nouveaux réseaux condominaux à développer.

Dans les deux cas, on essaiera d'atteindre le nombre le plus élevé que possible. De manière préliminaire on peut envisager le nombre de **10 équipements collectifs qui bénéficieront de cette action.**

1.2. Description des résultats et activités

Cette action vise à atteindre le résultat **R2.1 L'accès aux services de base des populations les plus vulnérables est amélioré** du Programme URBAYITI où s'inscrit la présente action, dont la principale activité liée à ce résultat est :

- **Activité 2.1.2. Eau et Assainissement: amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la zone cible de la Commune de Port-au-Prince.**

De manière à adapter cette action à ces Résultats et Activités globaux, les **Résultats Spécifiques** considérés sont :

- **RÉSULTAT R1:** Systèmes d'eau (densification réseaux condominaux) et assainissement (condominiaux) mis en place et en service
- **RÉSULTAT R2:** Systèmes d'eau et assainissement mis en place et en service dans les équipements collectifs
- **RÉSULTAT R3:** Les capacités des Institutions pour la gestion des systèmes d'eau et assainissement renforcées.

Afin d'obtenir ces résultats les activités qui seront développées dans cette action sont :

- **A1.1. Designs et travaux pour la réhabilitation et extension des réseaux secondaires en eau et aux branchements individuels ou kiosques**

Cette activité envisage la première phase de l'action. Afin de nous permettre de réussir la stratégie du modèle condominial, une première **Étude de Faisabilité** est prévue. Les objectifs à atteindre avec cette étude seront :

- Définir clairement la zone d'étude, en identifiant les quartiers qui pourraient être couverts par un système d'eau et d'assainissement condominial.
- Permettre de définir la ligne de base des indicateurs établis dans le cadre logique.
- Définir les méthodologies appropriées pour aligner l'action avec :
 - Programme URBAYITI : Activités de développement urbain
 - Opération PaP III du CTE RPMM : réseaux en eau secondaires, ramifications condominales
- Identification et diagnostic des installations sanitaires existantes des équipements collectifs qui bénéficieront de l'action.
- Début de la phase de communication et de participation communautaire, des organisations de base et des organisations locales présentes dans la zone cible.
- Identifier les mécanismes permettant une mise en œuvre correcte de la phase d'infrastructures.
- Établir les bases du futur système d'exploitation des infrastructures qui seront exécutées.

Cette première étude de faisabilité servira de base pour la réalisation des **Dessins Finaux** des infrastructures en permettant :

- Identifier les lignes de distribution secondaires à partir des infrastructures existantes ou en exécution
- Identification du nombre des blocs de ménages qui bénéficieront d'un accès à l'eau et accès à l'assainissement
- Critères de conception: Calculs, Plans et Spécifications Techniques
- Estimation budgétaire

Finalement, et à partir de ces dessins, cette activité comporte la **réalisation des lignes de distribution secondaires** à partir des infrastructures existantes ou en exécution. Comme nous avons déjà évoqué ci-dessus, la distribution d'eau aux condominums se fera à partir de :

- La conduite existante parallèle à la route de Dalles
- La nouvelle conduite qui sera exécutée en parallèle à la RN2
- Réservoir à exécuter en haut Martissant

Ainsi, nous attendons que pendant la phase d'études et dessins, le CTE RMPP soit avancé dans l'exécution des travaux. La phase d'exécution de ces lignes secondaires les sous-activités suivantes :

- Installation de chantier
- Travaux Topographiques

- Fourniture des équipements
- Exécutions des fouilles
- Pose de canalisation et équipements hydrauliques
- Réalisation des différents types de regards
- Essais de pression et étanchéité
- Remise en état des services et routes affectés
- Mise en service des réseaux

- **A1.2. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'eau collectifs**

Cette activité comporte la **réalisation des ramifications condominiales en eau potable** à partir des réseaux secondaires mentionnés dans l'activité précédente. Chaque condominium ou « bloc » sera composé par 30 et 40 ménages. La gestion de l'eau sera communautaire à partir de la création des Comités du Bloc de Ménages pour chacun des blocs.

Cette activité envisage seulement la partie d'exécution des infrastructures en eau potable, la partie sociale et communautaire est détaillée dans le point suivant.

Ainsi, et après que les dessins finaux des réseaux en eau et assainissement soient approuvés par le CTE RMPP et l'adjudication des travaux découlant d'un appel d'offres publics, la phase d'exécution comportera les sous-activités suivantes :

- Installation de chantier
- Travaux Topographiques
- Fourniture des équipements
- Exécutions des fouilles
- Pose de canalisation et équipements hydrauliques
- Réalisation des différents types de regards
- Essais de pression et étanchéité
- Remise en état des services et routes affectés
- Mise en service des réseaux

Il est envisagé de manière préliminaire que **6.000 Personnes (1.000 ménages / 30 blocs)** bénéficieront d'un nouvel accès à l'eau potable.

- **A1.3. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'assainissement collectifs**

De la même manière que le point précédent, cette activité comporte la **réalisation des réseaux condominiaux en assainissement** ainsi que l'exécution des points intermédiaires de stockage de déchets liquides. Les sous-activités liées à ces travaux sont pareilles à celles décrites pour la partie eau potable :

- Installation de chantier
- Travaux Topographiques
- Fourniture des équipements
- Exécutions des fouilles
- Pose de canalisation et équipements hydrauliques
- Réalisation des différents types de regards
- Exécution des points intermédiaires pour le stock des déchets
- Essais d'étanchéité
- Remise en état des services et routier affectés
- Mise en service des réseaux

Tenant compte que le cout pour la partie d'assainissement est plus élevé que de l'eau potable et la nécessité de construire des points de stockage intermédiaires, il est envisagé un nombre plus réduit des réseaux condominiaux : **2.000 Personnes (340 ménages / 10 blocs)** bénéficieront d'un nouvel accès à l'assainissement.

- **A2.1. Réhabilitation de la station de traitement des excréta de Titanyen**

Dans le cadre de la gestion indirecte avec l'AECID, il est envisagé le cofinancement d'une intervention par cette institution auprès de la DINEPA, la **Réhabilitation la Station d'Excréta de Titanyen**. Cette réhabilitation comprend :

- Deux filières de réception et de prétraitement avec chacune : un ouvrage de réception, un canal dégrillage, deux grilles en inox et un bac à ordures.

- Travaux sur les bassins anaérobies actuels
- Travaux sur les bassins de stockage de déchets solides actuels
- Les lits de séchage en béton armé
- Aire de séchage
- Fourniture d'équipements
- Travaux divers
- Travaux de Réaménagement du Laboratoire de Titanyen

En permettant le traitement de 250m³/j des eaux grises provenant des fosses septiques.

Ces travaux permettront de fermer le cycle de gestion des eaux grises en procédant des nouveaux réseaux, au moyen de leur traitement avant leur rejet dans le milieu naturel afin de réduire au minimum l'impact nuisible sur l'environnement.

- A2.2. Designs et travaux pour la réhabilitation, construction des blocs sanitaires dans les équipements collectifs (écoles, marchés, centre de santé, autre)

Cette activité comporte l'amélioration des services sanitaires, y compris l'approvisionnement en eau, dans au moins 10 équipements collectifs localisés dans la zone cible.

Les travaux à réaliser consisteront bien dans le réaménagement et amélioration des installations existantes bien dans la construction des nouveaux blocs sanitaires, de préférence dans les écoles ou marchés de la zone. Pour ces derniers, ils existent des plans types approuvés par le département d'assainissement de la DINEPA et qui ont été déjà exécutés dans plusieurs endroits dans le pays.

Comme il a été mentionné ci-dessus, il n'a pas été possible d'identifier dans le processus de cette formulation les équipements collectifs qui bénéficieront de cette activité.



Figure 11 : Bloc Sanitaire exécuté par la DINEPA dans le Programme financé par l'AECID

Après l'avancement des autres composantes du Programme URBAYITI et la définition des « blocs » qui bénéficieront des réseaux condominaux, il sera possible d'identifier les équipements collectifs.

Avant l'exécution des travaux, un diagnostic préalable de l'état de lieux des équipements collectifs de la zone cible sera réalisé afin de nous permettre accommoder le budget disponible pour un plus grand nombre de bénéficiaires. Également, et de manière coordonnée avec le Comité d'Urbaiyiti et des comités locaux de la zone, un critère de vulnérabilité sera pris en compte pour satisfaire les demandes plus critiques.

A.3.1. Engagement d'une firme/ONG pour l'appui des entités étatiques en matière d'ingénierie sociale et de gestion des systèmes

Comme il a été décrit dans les différents paragraphes de cette formulation, la composante sociale représente un des outils clés pour la réussite de l'action.

Les activités d'ingénierie sociale devront être déployées afin de faire comprendre et accepter le système condominial proposé, sa mise en œuvre et son ultérieure exploitation par les bénéficiaires. Des expériences similaires appliquées à Port-au-Prince montrent un désintérêt rapide, quasi immédiat après l'arrêt des travaux, pour ce genre de système en raison d'une mauvaise appropriation par les bénéficiaires.

Ainsi, l'ingénierie sociale devra démarrer dès la phase de l'étude de faisabilité. Pour ce faire, nous allons aligner cette composante sociale avec celle qui est train d'être développé par le CTE RMPP pour des autres interventions similaires avec l'appui des experts internationaux dans ce domaine déjà recrutés.

Les détails de la stratégie sociale à mettre en place devront faire partie des livrables attendus du contrat avec l'ONG ou association local prévu pour l'exécution de cette activité.

A.3.2. Mise en place d'un système de gestion et d'entretien standardisé des blocs sanitaires dans les établissements publics (écoles, marchés, centre de santé) et réseaux d'égouts

Cette activité est liée aux activités A 1.3 et A.2.2, tenant compte qu'après la réalisation des systèmes condominaux d'assainissement et des installations sanitaires dans les équipements collectifs, il est nécessaire d'évacuer les déchets vers les sites spécifiques pour leur traitement.

Actuellement, l'évacuation des eaux grises des fosses septiques est réalisée de manière informelle par deux voies :

- Camions privés qui déchargent ultérieurement les déchets sans contrôle dans les ravines proches ou la mer.
- Les bayakous, un travailleur manuel qui vide les fosses septiques. De manière généralisée le terme "bayakou" est souvent utilisé comme une insulte haineuse.

Sous ce contexte, cette activité vise à définir avec la DINEPA est les Comités d'eau et d'assainissement des différents blocs la stratégie la plus adéquate pour garantir la durabilité des infrastructures réalisées.

Ainsi, il est prévu pour mener les activités, la formation et le renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux usées, tant au niveau communautaire (blocs), équipements collectifs qu'au niveau des organismes de gestion (CTE RMPP/Mairie Port-au-Prince). Également, et pendant une première étape de consolidation de la phase d'exploitation, il est prévu un soutien financier pour le fonctionnement des nouveaux systèmes.

Pour conclure, nous pouvons considérer que les défis principaux que conditionnent la mise en application des activités décrites ci-dessous et qui, pourtant, impliquent un suivi très serré sont :

- Composante sociale (aspect qualitatif) ;
- Avancement du projet PaP III ;
- Avancement activités d'aménagement urbain du Programme URBAYITI

1.3. Méthodologie

1.3.1. Les méthodes de mise en œuvre choisies et les raisons de ce choix

En général, cette action sera gérée sur la base du Règlement de Programme Opérationnel (ROP) signé entre l'AECID et la DINEPA en 2010 comme cadre réglementaire pour le Programme Bilatéral HTI-003-B en vigueur entre les deux organismes.

Le ROP établit les normes et les règles que la DINEPA doit suivre lors la mise en œuvre du Programme sa justification et ultérieure évaluation. En raison du type d'action considérée, le type de justification devra être Ex-Ante, afin de permettre un suivi et un contrôle des activités à mise en œuvre. Ainsi, les principaux mécanismes qui devront être suivis sont :

- **Non-Objections** : la DINEPA est obligée de demander la non-Objection à l'AECID pour les différentes phases des projets :

Consultants et Services	Biens	Travaux
Dossier Appel Offre	Achats pour un montant supérieur à 5.000\$	Dossier Appel Offre
Rapport d'Analyse et Évaluation des Offres		Publication Appel Offre
Contrat		Rapport d'Analyse et Évaluation des Offres
		Contrat

- **Paiements** : Les paiements pour les achats de biens, activités, contrats, etc. qui impliquent une dépense de plus de 5 000 \$ dollars américains doivent être autorisés par l'AECID.

1.3.2. *Méthodologies adoptées pour la mise en œuvre de l'action*

Activités

1) Phase I : Étude de Faisabilité et Dessins Finaux

Compte tenu de la relation entre l'Étude de Faisabilité et les Dessins Finaux, il est considéré que les deux études peuvent faire partie d'un seul processus d'appel d'offres. Sur la base des livrables attendus, l'objectif de cet appel d'offres est d'engager un consultant national ou international qui possède de l'expérience dans des projets similaires.

Les bases des TdR de ce processus seront réalisées par les équipes de gestion de l'AECID et de la DINEPA, ce qui permettra au DPEM de la DINEPA de préparer le dossier d'appel d'offres (DAO). Ainsi, la DINEPA, en tant que Maître d'Ouvrage, sera l'organisme contractant et responsable de la gestion des différentes phases du projet. L'Équipe de Gestion de l'AECID appuiera le suivi de cette gestion.

2) Phase II : Ingénierie Sociale

Tel qu'indiqué ci-devant, cette action implique la mise en application de l'ingénierie sociale qui représente un élément clé pour le succès de l'action, étant donné que plusieurs facteurs doivent être pris en compte :

- Les bénéficiaires auront un nouvel accès à l'eau et/ou à des installations sanitaires qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent,
- le modèle condominial implique l'appropriation par la communauté de la gestion des nouveaux services,
- la mise en œuvre de ce modèle envisage un changement du comportement des utilisateurs.

Ainsi, cette composante se déroulera en parallèle avec la phase de Dessins Finaux, ce qui comporte que l'ingénierie sociale participera tout au long du projet. Pour ce faire, un processus d'appel d'offres sera lancé pour les ONG et les organismes locaux intéressés qui présentent un portfolio apportant une valeur ajoutée à la mise en application de cette composante.

De la même manière qu'au point précédent, les bases du DAO seront réalisées par les équipes de gestion de l'AECID et de la DINEPA, ce qui permettra au DPEM de la DINEPA de préparer le dossier. Ainsi, la DINEPA sera également l'organisme contractant et comptera avec l'appui de l'équipe de l'AECID.

3) Phase III : Infrastructures. Exécution et Supervision

L'autre grande composante importante de cette action est la mise en œuvre des infrastructures en eau et en assainissement.

Pour l'exécution de ces travaux, un processus d'appel d'offres sera lancé pour les entreprises locales. Comme pour les points précédents, la DINEPA sera l'organisme contractant.

- Réseaux Condominiaux d'Eau et Assainissement

Sur la base des Dessins Finaux, le DPEM préparera le dossier d'appel d'offres. Actuellement, des modèles des DAO existant pour les appels d'offres nationaux et internationaux peuvent servir de modèle.

Les expériences mises en œuvre dans ce type de projets permettent d'identifier le compteur d'entrée dans le bloc de ménages comme une frontière par rapport aux infrastructures à installer. De cette façon, nous pouvons différencier deux types de projets:

- o Les projets dans lesquels les entreprises recrutées réalisent l'installation complète du réseau, y compris l'intérieur des blocs de ménages. La gestion de cette modalité de projet se déroulera en conformité avec le contrat signé avec l'entreprise.

- Les projets dans lesquels les entreprises recrutées finalisent les travaux des réseaux des réseaux secondaires dans le compteur à l'entrée des « blocs de ménages ». Ainsi chaque Comité du Bloc de Ménages est le responsable de l'organisation de la communauté pour l'installation du réseau dans chaque ménage. La gestion de cette modalité serait assurée d'une part par le contrat signé avec l'entreprise et d'autre part par un accord de collaboration signé avec le Comité de Bloc de Ménages. Dans ce modèle, la DINEPA fournirait le matériel et l'équipement hydraulique et la communauté serait chargée de l'exécution des travaux.

Le type de modalité à adopter dans cette action sera finalement décidé sur la base de l'étude de faisabilité, des autres expériences similaires qui seront mises en œuvre dans la ville et les considérations de la DINEPA,

- Réhabilitation des installations d'eau et d'assainissement et/ou construction de blocs sanitaires dans les équipements collectifs.

L'étude de faisabilité devra permettre d'identifier les équipements collectifs qui bénéficieront de cette action. Dans cette phase de formulation, nous considérons que les travaux à réaliser dans cette activité sont différents de ceux des réseaux d'eau. Ainsi, nous croyons qu'il est souhaitable de procéder à un autre processus d'appel d'offres qui comprendra tant la réhabilitation des installations existantes que l'exécution de blocs sanitaires.

Le DPEM sera en mesure d'élaborer les dossiers d'appel d'offres orientés vers les entreprises locales à partir des diagnostics des installations à réhabiliter et les modèles de blocs sanitaires que la DINEPA dispose.

Il est possible que sous certains scénarios, quelques **travaux** doivent être réalisés **par administration directe par l'OREPA Ouest**. Dans ce cas, le ROP et des expériences similaires réalisées dans le cadre du Programme Bilatérale de l'AECID, nous permettront d'établir un protocole d'action pour régir ce type d'intervention.

La **supervision** des travaux sera assurée par l'équipe de gestion, principalement par l'ingénieur hydraulique de la DINEPA qui sera appuyé par le personnel de l'AECID. Les principales tâches à accomplir seront :

- Suivi et contrôle des travaux conformément aux spécifications techniques.
- Approbation des achats
- Certification des travaux et contrôle économique
- Préparation des rapports de suivi

La DINEPA dispose d'un guide de supervision des travaux qui pourra servir de base pour l'équipe de supervision.

4) Phase IV : Phase d'Exploitation

Après la finalisation des travaux d'infrastructure, il est nécessaire d'établir les bases d'une exploitation durable. Dans cette phase, nous pouvons différencier :

- Ramifications Condominales
Comme il a été expliqué auparavant, le modèle condominial implique l'appropriation et la gestion du réseau par le Comité du Bloc de Ménages. Ainsi, nous pouvons différencier le CTE RMPP en tant que gestionnaire du système et le Comité en tant qu'opérateur du système. Il sera donc nécessaire de signer une entente ou un contrat entre les Comités du Bloc de Ménages et le CTE RPMM établissent par un règlement, les limites de chacune des parties et les bases tarifaires à appliquer.

Tenant compte que cette action est alignée avec des autres projets similaires qui seront développés dans la ville et pour lesquels le CTE RMPP sera l'organisme de gestion, le modèle de contrat devrait être le même, de sorte que sa définition sera le résultat de différentes réunions de coordination entre les acteurs concernés.

- Équipements collectifs

De la même manière qu'au point précédent, les équipements bénéficiaires deviendront des abonnés actifs du CTE RMPP une fois que le système d'eau aura été mis en service. Par conséquent, un contrat sera signé entre le CTE RPMM et le responsable de l'équipement sur la base des modèles existants qui fixeront le type de service et le paiement correspondant.

En ce qui concerne les blocs sanitaires, la DINEPA a un protocole que l'institution bénéficiaire doit signer et pour lequel elle s'engage à effectuer l'entretien du bloc. Dans certains cas, ce protocole inclut l'achat de produits de nettoyage par la DINEPA pour les premiers mois.

- Appui à la gestion du système d'assainissement.
L'organisme chargé de la gestion des déchets liquides dans la ville de PaP est la DINEPA. Cette gestion comporte l'évacuation des eaux grises des points intermédiaires des ramifications condominales vers la station de traitement.

L'étude de faisabilité déterminera le modèle de gestion à mettre en œuvre avec la DINEPA dans le cadre d'un accord de gestion des services. Cette entente déterminera le type de soutien financier et le modèle de gestion et de contrôle à suivre.

De manière générale, les acquisitions nécessaires seront faites en respectant les procédures du ROP et de la Ligne de Financement de l'UE.

1.3.3. *Sauvegardes environnementales et sociales*

L'Opération Port-au-Prince III comporte la définition et mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales qui devront être appropriées par la DINEPA, et dans ce cas, par l'OREPA Ouest et le CTE RMPP. Tenant compte qu'ils seront également notre partenaire dans ce projet, il est souhaitable d'adopter ces sauvegardes dans cette action.

De manière résumée, ces sauvegardes constituent la norme par rapport à laquelle est évaluée la performance environnementale et sociale du projet à partir de la définition d'un Plan de Gestion. Les sauvegardes offrent une orientation en matière de meilleures pratiques d'exécution de projets et identifient les potentiels impacts sociaux et environnementaux durant toutes les phases du projet. Parmi les critères qui sont pris en considération pour la définition de ces sauvegardes, on peut noter :

Environnementales :

- Érosion et sédimentation des sols
- Protection des sources en eau
- Gestion et élimination des déchets
- Déversements accidentels de carburants ou de lubrifiants
- Impacts sur les espèces et les habitats
- Émission polluante
- Nuisance sonore pour les récepteurs biologiques
- Dommages aux routes d'accès existantes

Sociaux

- Santé et sécurité au travail
- Relocalisation physique de résidents d'un lieu à un autre
- Perte de moyens de subsistance
- Disponibilité d'ouvriers non qualifiés
- Endommagement d'importants sites culturels
- Risques sociaux et plaintes

Ces sauvegardes sociales se basent notamment sur la consultation et l'information publiques, ainsi qu'un dialogue constant avec les parties prenantes.

Après que le Plan de Gestion Environnemental et Social soit signé entre la DINEPA et la BID, l'Équipe de Gestion établira un mécanisme de coordination avec la DINEPA pour adopter ce Plan dans notre action.

1.3.4. *Suivi et Évaluation*

Le Suivi et Évaluation de l'action comportera différents axes:

- Niveau Macro : Programme URBAYITI / Expertise France

Comme il a été déjà évoqué ci-devant, cette action est intégrée dans le Programme URBAYITI. Dans ce Programme multisectoriel, le suivi et l'évaluation permettra la mise en cohérence du programme, et elle est un élément essentiel pour renforcer le sentiment d'appartenance collective des parties prenantes à un seul et unique projet.

Ainsi, une **équipe spécifique d'Expertise France** pour le pilotage est en charge du suivi et évaluation. En gros, les tâches principales seront d'objectiver les attentes de l'UE en matière de suivi-évaluation pour identifier de façon exhaustive les livrables qui devront être produits; analyser et comprendre les mécanismes en cours au sein des institutions partenaires en matière de suivi-évaluation ; évaluer les capacités des institutions et leurs attentes par rapport à la mise en place du système de suivi-évaluation et en matière de gestion de connaissances.

La stratégie à court terme qui est établie pour atteindre ses objectifs est basée comme suit :

- La première étape consiste à faire un état des lieux des pratiques, habitudes, capacités et besoins des institutions partenaires.
- Une deuxième phase, actuellement en cours, de mise en cohérence des indicateurs. Il est prévu de différencier les indicateurs d'impact, de performance et de résultats, Tout indicateur doit être, dans la mesure du possible, mesurable (quantitatif ou qualitatif, l'important est de définir la méthodologie de mesure), véhiculer un message clair par rapport aux objectifs du programme, être simple et idéalement facile à représenter visuellement. Les indicateurs d'impact seront, dans la mesure du possible, alignés sur les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD).
- Une troisième étape pour l'élaboration du système global de suivi-évaluation d'Urbayiti qui impose l'intégration de l'ensemble des activités au sein d'un unique document : un cadre logique, que l'on souhaite accompagner d'une représentation systémique du programme.

Sur la base des résultats de ces phases, l'équipe travaillera ensuite à définir des outils de collecte de données, calendrier, modalités de collaboration et de partage de l'information, choix des méthodologies à appliquer. La description du système sera accompagnée de son guide des procédures (mode d'emploi du système de suivi et évaluation).

Pour ce faire, l'utilisation du système sera accompagnée d'un suivi régulier dans un objectif de renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation et d'amélioration des pratiques, selon une méthodologie inspirée des pratiques de « mentoring »: communication systématique et régulière complétée par un travail de veille documentaire et scientifique; appui différencié; contrôle qualité; distance par rapport aux enjeux.

L'accompagnement se fera alors graduellement, en intégrant les jalons des phases respectives.

Les indicateurs de l'action pour être alignés avec cette stratégie sont détaillés ci-dessous dans le point 2.1.4.

Tenant compte que les compétences et mécanismes de S&E sont entièrement à développer à l'OREPA Ouest pour ce Programme, il s'avère nécessaire de la création d'une cellule de S&E: identification des personnes ressources, définition des mécanismes de coordination et des modalités de production de connaissances.

Niveau Micro : Mise en Œuvre de l'Action

L'équipe de gestion de l'AECID accompagnera les responsables de la DINEPA en charge du projet durant toutes les phases du projet, ce qui permettra un renforcement continu des capacités en matière gestion tenant compte ses faiblesses dans ce domaine.

Sur la base des compétences du Comité d'Urbayiti dans la gestion de l'action, un **Comité Spécifique du Pilotage** sera créé le cas échéant. Ce Comité sera intégré de manière non limitative par personnel de la DINEPA, l'AECID, l'UE et des autres organismes de base ou ONG présentes qui feront partie de l'intervention pour orienter et discuter sur sa mise en œuvre. A priori, les réunions de ce Comité seront fixées de manière mensuelle. Des PV seront rédigés et signés en permettant la mise en application des résolutions.

En ce qui concerne l'exécution des activités, et compte tenu du fait que la plupart d'entre elles seront réalisées sur la base d'un contrat, l'équipe de Gestion AECID-DINEPA fixera des réunions de suivi contrat en fonction du type de contrat. Des PV seront rédigés et signés par les parties.

Il est prévu la réalisation d'une **évaluation mi-parcours** spécifique de cette action. Cette évaluation mi-parcours visera à suivre et, éventuellement, réorienter l'action sur la base :

- l'efficacité pour mesurer les résultats atteints par rapport aux objectifs de démarrage.
- l'efficacité ou l'utilisation rationnelle des ressources disponibles (humaines, financières et matérielles) pour l'obtention des résultats escomptés ainsi que la gestion du temps.
- l'impact pour apprécier les effets socio-économiques et sanitaires sur la population bénéficiaire qui soient imputables au programme.
- la durabilité, c'est-à-dire la mesure selon laquelle les résultats obtenus sont durables et reproductibles.

Comme dans les cas précédents, des TdR seront définis par l'Equipe de Gestion AECID-DINEPA

Également, il est prévu la réalisation d'une **Audit Technique Externe** des travaux dont l'objectif général sera de donner au maître d'ouvrage et à la coordination du projet un avis qualifié sur la véracité des éléments et travaux fournis par les entreprises, une diagnostique sur le contrôle de la supervision et l'assistance technique, du point de vue de la qualité des travaux et de l'adéquation des procédures mises en place avec les objectifs de qualité attendus

Également, et de manière générale :

- l'AECID dispose d'une **procédure interne** pour le suivi des Coopérations Déléguées avec la DUE
- Des **réunions de coordination AECID-DUE** seront fixées pour le suivi-évaluation de l'action.

1.3.5. *La structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'action*

L'Équipe de Gestion spécifique proposée est composée par :

Équipe AECID

- Un (1) coordinateur/trice qui sera chargé/ée de la coordination et de la supervision des activités;
- Un (1) comptable chargé du suivi administratif et comptable du projet.

Équipe DINEPA

La DINEPA mettra sur place une Unité de Gestion placée à l'OREPA Ouest pour la gestion intégrale des projets concernant les réseaux condominiaux. De manière particulière, le personnel décrit ci-dessous sera en charge du Projet Urbayiti et s'intégrera dans cette Unité de Gestion :

- Un (1) Chef de Projet qui appartenait à date à la structure de l'OREPA Ouest et qui ne comportera aucune charge salariale sur le projet.
- Un (1) Ingénieur Hydraulique sera recruté ou assigné à l'OREPA Ouest comme responsable technique et de la supervision des travaux.
- Une (1) Assistance Administrative sera recrutée ou assigné à l'OREPA Ouest chargée d'accompagner le suivi administratif et comptable du projet ainsi que la coordination avec le DPEM de la DINEPA pour suivre les différents dossiers.
- Un (1) Chauffeur sera recruté ou assigné à l'OREPA Ouest chargée de conduire le véhicule prévu pour la mise en œuvre du Projet.

De manière générale, tant les cadres de la Délégation de l'AECID en Haïti que le personnel de direction de l'OREPA Ouest et le CTE RMPP accompagneront la mise en œuvre du Projet.

1.3.6. *Les principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel et fournitures à acquérir ou à louer);*

Le personnel de l'Équipe de Gestion sera installé dans les bureaux respectifs de l'AECID et de l'OREPA Ouest à Port-au-Prince.

L'achat d'un véhicule est proposé pour permettre le déplacement de l'Équipe de Gestion à différentes zones du projet, bureaux, réunions, etc. Ce véhicule sera transféré aux bénéficiaires ou aux partenaires à la fin du projet.

Également, des autres frais de :

- Carburant ;
- Téléphones et cartes téléphoniques ;
- Acquisition de matériels et fournitures de bureau Divers

Les acquisitions nécessaires pour l'Équipe de Gestion seront faites en respectant les procédures de la Ligne de Financement de l'UE.

1.3.7. *Inscription dans Urbayiti*

Comme défini ci-dessus, la mise en œuvre de l'action devra être alignée avec le Programme Urbayiti et l'Opération Port-au-Principe III financée par la BID. Il sera donc nécessaire de mettre en place des mécanismes de coordination pour assurer le succès de cette action. Dans les deux cas, il est considéré que l'OREPA Ouest devrait exercer un leadership et définir des liens avec :

- **BID**
Il est nécessaire de s'aligner avec la BID sur les différentes stratégies sociales et environnementales définies ci-devant, ainsi que sur l'aspect technique. L'OREPA Ouest et le CTE RMPP comme organismes gestionnaires de cette Opération également, dirigeront le mécanisme de coordination des équipes de gestion AECID-BID.
- **Comité Urbayiti**
L'OREPA Ouest, en tant que membre du Comité de Suivi Urbayiti, devrait s'assurer que ce Comité définit les stratégies de coordination avec les autres acteurs du Programme, en particulier avec ceux qui travailleront dans l'aménagement urbain qui affecte la mise en œuvre de notre action.

Le rôle des différents acteurs est présenté plus en détail dans la section 3.

1.3.8. *Visibilité de l'action et du financement de l'UE.*

La stratégie de visibilité est jointe en annexe.

1.3.9. Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action

Année 2018													
Activités :	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A0. Activités préparatoires													
• Formulation Projet	■	■	■	■	■								AECID/DINEPA
• Présentation Comité Urbayiti				■	■								AECID/DINEPA
• Approbation Formulation Urbayiti / UE							■	■	■	■			Comité URBAYITI
• Signature Convention											■		EU/AECID/DINEPA
• Disponibilité des Fonds												■	EU
• Coordination action acteurs impliqués							■	■	■	■	■	■	AECID/DINEPA/BID/Comité URBAYITI
A1.1. Designs et travaux pour la réhabilitation et extension des réseaux secondaires en eau et aux branchements individuels ou kiosques													
A1.2. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'eau collectifs													
A1.3. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'assainissement collectifs													
A2.1. Réhabilitation de la station de traitement des excréta de Titanyen													
A2.2. Designs et travaux pour la réhabilitation, construction des blocs sanitaires dans les équipements collectifs (écoles, marchés, centres de santé)													
A.3.1. Engagement d'une firme/ONG pour l'appui des entités étatiques en matière d'ingénierie sociale et de gestion des systèmes													
A.3.2. Mise en place d'un système de gestion et d'entretien standardisé pour les blocs sanitaires dans les équipements collectifs (écoles, marchés, centre de santé) et réseaux d'égouts													
Évaluation mi-parcours													
Activités liés à la Finalisation Projet													

Année 2019

Activités :	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A0. Activités préparatoires													
A1.1. Designs et travaux pour la réhabilitation et extension des réseaux secondaires en eau et aux branchements individuels ou kiosques													
• TdR et Documentation Appel Offre Étude Faisabilité / Dessins Finaux			■	■	■								AECID/DINEPA
• Processus Appel Offre Étude Faisabilité / Dessins Finaux (Lancement, Réception Offres, Révision Offres, Attribution Provisoire)						■	■	■					AECID/DINEPA
• Attribution finale et Signature Contrat Étude Faisabilité / Dessins									■				AECID/DINEPA
• Étude Faisabilité										■	■	■	AECID/DINEPA
• Dessins Finaux										■	■	■	AECID/DINEPA
A1.2. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'eau collectifs													
• Dessins Finaux										■	■	■	AECID/DINEPA
• Protocoles Accords Communautaires Modèle Condominiale										■	■	■	DINEPA/COMITES CONDOMINIAUX
A1.3. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'assainissement collectifs													
• Dessins Finaux										■	■	■	FIRME
• Protocoles Accords Communautaires Modèle Condominiale										■	■	■	DINEPA/COMITES CONDOMINIAUX
A2.1. Réhabilitation de la station de traitement des excréta de Titanyen													
• Travaux de Réhabilitation								■	■	■	■	■	AECID/DINEPA
A2.2. Designs et travaux pour la réhabilitation, construction des blocs sanitaires dans les équipements collectifs (écoles, marchés, centres de santé)													
• Diagnostique et Dessins Finaux					■	■	■	■					AECID/DINEPA
• TdR et Documentation Appel Offre réhabilitation, construction des blocs sanitaires									■				AECID/DINEPA
• Processus Appel Offre réhabilitation, construction des blocs sanitaires (Lancement, Réception Offres, Révision Offres, Attribution Provisoire)										■	■	■	DINEPA
A.3.1. Engagement d'une firme/ONG pour l'appui des entités étatiques en matière d'ingénierie sociale et de gestion des systèmes													
• TdR et Documentation Appel Offre		■	■	■	■	■							AECID/DINEPA

Année 2020

Activités :	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A0. Activités préparatoires													
A1.1. Designs et travaux pour la réhabilitation et extension des réseaux secondaires en eau et aux branchements individuels ou kiosques													
• TdR et Documentation Appel Offre extension des réseaux secondaires en eau													AECID/DINEPA
• Processus Appel Offre extension des réseaux secondaires en eau (Lancement, Réception Offres, Révision Offres, Attribution Provisoire)													DINEPA
• Attribution finale et Signature Contrat Extension des réseaux secondaires en eau													AECID/DINEPA
• Exécution des Travaux Extension des réseaux secondaires en eau ¹²													AECID/DINEPA
• Finalisation Travaux et Réception Provisoire													DINEPA
A1.2. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'eau collectifs													
• Protocoles Accords Communautaires Modèle Condominiale													DINEPA/COMITES CONDOMINIAUX
• Acquisition des Matériaux													DINEPA
• Exécution des Travaux réseaux d'eau collectifs													AECID/DINEPA
A1.3. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'assainissement collectifs													
• Protocoles Accords Communautaires Modèle Condominiale													DINEPA/COMITES CONDOMINIAUX
• Acquisition des Matériaux													DINEPA
• Exécution des Travaux réseaux d'assainissement collectifs													AECID/DINEPA
A2.1. Réhabilitation de la station de traitement des excréta de Titanyen													
• Travaux de Réhabilitation													AECID/DINEPA
A2.2. Designs et travaux pour la réhabilitation, construction des blocs sanitaires dans les équipements collectifs (écoles, marchés, centres de santé)													
• Attribution finale et Signature Contrat réhabilitation, construction des blocs sanitaires													DINEPA
• Exécution des Travaux réhabilitation, construction des blocs sanitaires ¹³													AECID/DINEPA
• Finalisation Travaux et Réception Provisoire													AECID/DINEPA
A.3.1. Engagement d'une firme/ONG pour l'appui des entités étatiques en matière d'ingénierie sociale et de gestion des systèmes													
• Mise en Ouvre Ingénierie Social													AECID/DINEPA
A.3.2. Mise en place d'un système de gestion et d'entretien standardisé pour les blocs sanitaires dans les établissements publics (écoles,													

¹² La mise en oeuvre de ces activités est conditionnée à l'avancement des travaux de la BID et du Programme URBAYITI

¹³ La mise en oeuvre de ces activités est conditionnée à l'avancement des travaux de la BID et du Programme URBAYITI

<u>Année 2021</u>													
<u>Activités :</u>	Semestre 1						Semestre 2						Organisme responsable de la mise en œuvre
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A0. Activités préparatoires													
A1.1. Designs et travaux pour la réhabilitation et extension des réseaux secondaires en eau et aux branchements individuels ou kiosques													
A1.2. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'eau collectifs													
• Exécution des Travaux réseaux d'eau collectifs													AECID/DINEPA
• Finalisation Travaux et Réception Provisoire réseaux d'eau collectifs													AECID/DINEPA
A1.3. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'assainissement collectifs													
• Exécution des Travaux réseaux d'assainissement collectifs													AECID/DINEPA
• Finalisation Travaux et Réception Provisoire réseaux d'assainissement collectifs													AECID/DINEPA
A2.1. Réhabilitation de la station de traitement des excréta de Titanyen													
A2.2. Designs et travaux pour la réhabilitation, construction des blocs sanitaires dans les équipements collectifs (écoles, marchés, centres de santé)													
A.3.1. Engagement d'une firme/ONG pour l'appui des entités étatiques en matière d'ingénierie sociale et de gestion des systèmes													
• Mise en Ouvre Ingénierie Social													AECID/DINEPA
A.3.2. Mise en place d'un système de gestion et d'entretien standardisé pour les blocs sanitaires dans les établissements publics (écoles, marchés, centre de santé) et réseaux d'égouts													
• Signatures Protocoles													AECID/DINEPA
• Appui à l'Exploitation													AECID/DINEPA
Activités liés à la Finalisation Projet													
• Finalisation Projet													AECID/DINEPA

1.4. Durabilité de l'action

1.4.1. *Impact de l'action*

Les carences des services de base sont particulièrement marquées dans la zone d'étude: l'accès à l'eau, à l'électricité, à la santé et à l'éducation, le ramassage des déchets sont réduits au strict minimum. Également, la présence étatique dans ce quartier est très limitée.

Pour faire face à cette situation, les objectifs, les résultats et les activités de l'action visent non seulement à améliorer l'accès aux services à l'eau et à l'assainissement pour la population et les équipements collectifs qui en bénéficieront, mais aussi, la méthodologie choisie pour cela, le modèle condominial, permettra également à la population d'être un élément fondamental pour leur mise en œuvre et la gestion future des services, ce qui entraînera également un changement de comportement favorable dans les habitudes d'utilisation..

Du point de vue institutionnel, l'action vise à accroître la présence de la DINEPA dans la zone d'étude et à favoriser les relations avec la clientèle par la signature d'accords qui conduiront à une amélioration de la gestion des services.

1.4.2. *Diffusion et effet multiplicateur.*

Comme il a été évoqué dans les chapitres précédents, cette action présente une grande composante sociale orientée vers la participation de la population bénéficiaire. C'est pourquoi il sera nécessaire de mener une grande campagne de communication et de diffusion dans les différentes phases de sa mise en œuvre. Bien que les besoins de cette campagne de diffusion doivent être énoncés dans les TdR de l'appel d'offres, ainsi que dans les protocoles de communication à développer avec le CTE RMPP, on peut mentionner :

- Réunions avec les différents acteurs locaux, comités de quartier, notables,...
- Enquêtes domiciliaires
- Définition des Comités de Condominium
- Consultation sur place du document du projet avec un délai défini pour la présentation des commentaires et mise en commun
- Autres

Les appels d'offres pour les différentes activités, études et infrastructures seront publics auprès de la DINEPA. Cet organisme a ses propres procédures pour la publication des appels d'offres : site web, presse, autres

En ce qui concerne l'effet multiplicateur, cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie du CTE RMPP visant à la densification du réseau de distribution de la ville de Port-au-Prince. Dans la même période où cette action aura lieu, la CTE RMPP développera les modèles condominial dans trois autres quartiers de la ville (Carrefour, Gérald Bataille et Vivi Mitchel). Ainsi, si les résultats attendus sont atteints, le CTE adoptera cette méthodologie pour l'extension future du réseau dans d'autres quartiers.

Cela impliquerait l'appropriation de la méthodologie par la DINEPA qui pourrait reproduire ce type d'action dans tout le pays si les fonds nécessaires sont disponibles.

Également, l'Agence Andalouse de Coopération au Développement (AAECID) a montré son intérêt sur un éventuel accord de collaboration pour continuer à travailler dans le quartier de Martissant sur une action similaire.

1.4.3. *Risques et hypothèses*

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Politiques et Sociaux Généraux		
Troubles politiques et/ou sociaux dans le pays	M	Modalités de mises en œuvre appropriées qui laissent une flexibilité pour une éventuelle réorientation en cas de nécessité
Instabilité politique au niveau local	E	Appui aux initiatives du MICT en matière de stabilisation des équipes municipales (garanties statutaires en vue de la mise en place d'une fonction publique territoriale)
Instabilité macro-économique provoquant un impact négatif sur les intrants, les marchés et les débouchés de la filière construction	M	Maximisation de recours à des acteurs économiques locaux (formels et informels) et à des ressources endogènes
Spécifiques de l'action		
Troubles sociaux majeurs dans la zone du projet qui pourraient compromettre la mise en œuvre du programme. (Non prise en compte des besoins des populations dans les activités du programme)	E	Engagement de la participation de la population et des organisations du quartier dès la phase initiale du projet auprès : - Campagne de communication - Ingénierie sociale
Exclusion des personnes les plus vulnérables du projet, notamment des femmes	E	Incorporer les approches du Genre et Droit Humain à l'Accès à l'Eau et à l'Assainissement dans la phase initiale de l'Étude de Faisabilité
Résistance des populations et opérateurs privés aux changements (comportements, paiement des taxes,...)	M	Activités de sensibilisation, rappel du cadre réglementaire et légal, approche communautaire dans la gestion de l'eau
Difficultés d'identification et mises à disposition des espaces fonciers pour les opérations d'aménagement urbain ou d'infrastructures	E	Amélioration de la coordination entre les ministères impliqués dans le programme (pilotage commun du programme-> Comité URBAYITI)
Réticence au partage des données et manque d'harmonisation dans la mise en œuvre entre les autres acteurs indirects concernés (BID, Institutions Étatiques)	M	Définition d'un mécanisme de coordination et communication ainsi que, le cas échéant, la signature de protocoles d'accord Renforcement de la DINEPA comme Maître d'Ouvrage et coordinateur des actions des différents acteurs.
Manque de ressources humaines dans les administrations (DINEPA) mettant en œuvre le programme	M	Recrutement de personnel d'appui par le programme et plaidoyer auprès des administrations pour assurer la continuité d'une partie de ce personnel ex post
L'accomplissement du chronogramme de l'action	M	Définition de planifications trimestrielles Définition d'un Comité Propre de l'Action Définition de mécanismes de Coordination avec les autres acteurs
Restrictions du marché local de la construction	E	Définir des critères adaptés aux besoins et au marché local ou international pour chaque type d'appel d'offres
Qualité des Travaux	M	Définir des critères et livrables attendus spécifiques tant dans les clauses techniques des contrats que dans les TdR des études et supervisions des travaux

Catastrophes Naturelles et Climatiques		
Cyclône majeur	M	Des mesures de contingence devront être définies dans la phase d'exécution en coordination avec les mécanismes institutionnels (Protection civile...)
Changement Climatique : Sources d'approvisionnement	M	En coordination avec la DINEPA il sera nécessaire de réaliser une étude d'évaluation des sources d'approvisionnement du Projet
Hypothèses		
<p>L'absence de catastrophe naturelle majeure.</p> <p>L'absence de graves problèmes sociaux et violents externes dans la zone d'actuation.</p> <p>La DINEPA s'engage à être le Maître d'Ouvrage durant toutes les phases de l'action.</p> <p>La relation actuelle de collaboration institutionnelle entre la DINEPA et l'AECID est maintenue tout le long du projet.</p> <p>Les Programmes URBAYITI et Port-au-Prince Water and Sanitation Project III de la BID se développent sans contraintes majeurs.</p>		

F : Faible // M : Moyen // E : Elevé

1.4.4. Durabilité

a. Durabilité financière

Les nouveaux bénéficiaires deviendront abonnés du CTE RPMM après la signature des différents contrats qui couvriront à la fois les responsabilités de chaque partie et les tarifs à appliquer. Le modèle tarifaire sera discuté et mise en accord avec les Comités de Condominio. Ces revenus permettront au CTE RPMM de couvrir ces frais et assurer la bonne gestion du système.

D'autre part, le choix des blocs ou condominiums aura pris en compte des critères socio-technique-économiques qui garantissent leur viabilité à moyen terme. On espère également que l'effet de donner l'accès aux services d'eau et d'assainissement aux bénéficiaires, les encouragera à promouvoir une culture d'entretien communautaire qui rendra la solution durable.

b. Durabilité institutionnelle:

La CTE RMPP et l'OREPA Ouest sont aujourd'hui des institutions publiques ayant plus de 9 ans d'existence, sans compter les années précédentes sous un autre nom. La loi-cadre actuelle de 2009 assure l'existence de ces organismes. De même, l'appui budgétaire de différents bailleurs de fonds dans le secteur de l'eau et de l'assainissement garantit son fonctionnement à moyen terme.

d. Viabilité environnementale

Comme mentionné ci-dessus, les infrastructures seront exécutées selon un plan qui refléteront à la fois les risques, leur impact et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre.

En ce qui concerne la garantie et la protection des sources, d'autres actions visant à cette fin seront menées par l'OREPA Ouest ainsi que par l'ETC RMPP :

- La source Leclerc sera réhabilitée de manière intégrale et une station de pompage sera construire dans ses alentours pour pomper l'eau vers la zone haute de Martissant.
- Les périmètres de protection de la source Mariani seront réaménagés.

Au cas où, lors de la mise en œuvre de cette action, l'OREPA ou le CTE du RMPP nous informe de la nécessité d'intervenir dans ces sources, une partie du budget destiné au volet d'infrastructure sera utilisée à cette fin.

1.4.5. *Cadre logique*

Le cadre logique est joint dans l'annexe C.

1.4.6. *Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues*

Le budget de l'action est joint dans l'annexe B.

2. Associés participant à l'action

Le nombre des participants dans le Programme Urbayiti sera élevé. Ci-après, nous prendrons en considération les plus importants pour assurer le succès de cette action :

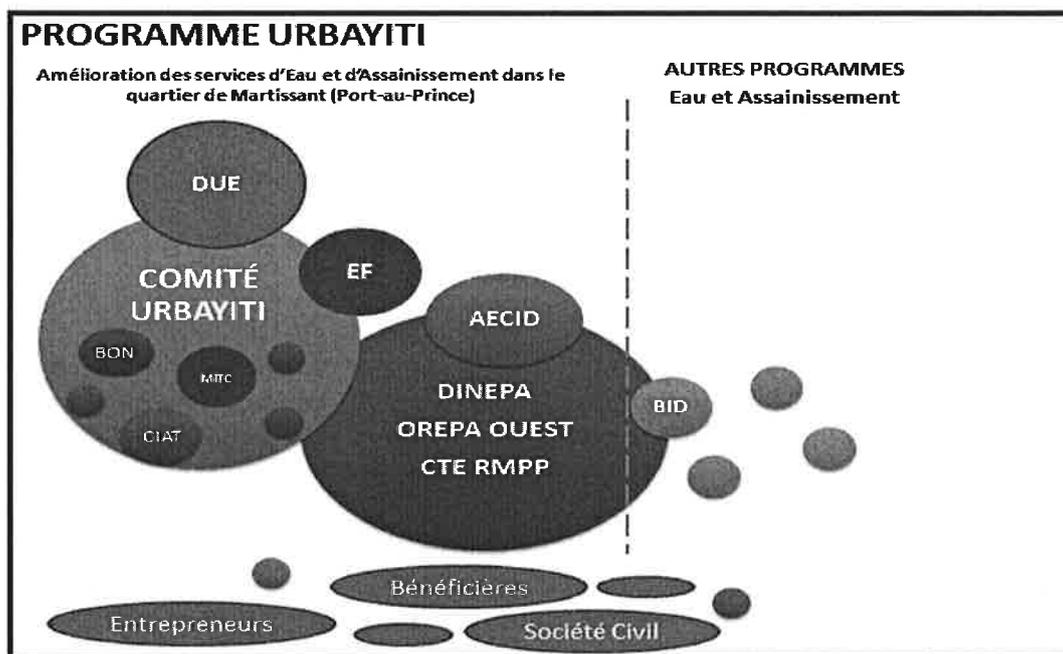


Figure 12 : Acteurs clés de l'action

Delegation Union Européenne en Haïti (DUE)

LA DUE est le bailleur de fonds du Programme Urbayiti et surtout le plus grand responsable auprès des autres acteurs de l'action. La DUE apporte le financement, son soutien et suivi pour la mise en place du Programme.

Expertise France

Cette organisation est recrutée comme Coordinateur Général de la mise en œuvre du Programme Urbayiti, et développera des activités qui concernent principalement l'appui institutionnel aux mairies de Port-au-Prince, Jérémie et Les Cayes, en vue de leur renforcement en matière de gestion urbaine, et l'accompagnement de celles-ci dans la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution d'opérations municipales d'aménagement urbain à impact économique.

Également EF apportera l'assistance technique qui appuiera la coordination du programme, assurant la cohérence des interventions des institutions pour avoir un plus grand impact, assurera le suivi évaluation continu, et prendra en charge la communication et la visibilité du programme.

Expertise France a l'expérience en Haïti dans le secteur de développement urbain, la confiance des institutions qu'elle devra appuyer, et la capacité de mobiliser de l'expertise publique pour un appui par des pairs, qui est un mode privilégié d'appui institutionnel.

Comité Suivi URBAYITI

Le Comité de Suivi et de Coordination assurera le suivi et la coordination opérationnelle du programme. Il est chargé du monitoring régulier de la mise en œuvre, de la mise en cohérence dans l'exécution des

activités des différents partenaires. Il est également le lieu de partage de l'information entre ses membres et au-delà avec l'ensemble des acteurs intervenants sur la thématique urbaine en Haïti (PTF, Institutions publiques, secteur privé, ONGI et OSC). Ces derniers pourront être invités à participer à certaines réunions du comité.

Le CCS URBAYITI est composé des institutions suivantes :

Membres bénéficiant d'un pouvoir décisionnel:

1. Bureau de l'ordonnateur national du FED
2. Délégation de l'Union Européenne
3. Secrétariat technique du CIAT
4. Direction des Travaux publics du MTPPTC
5. Direction des Collectivités Territoriales du MICT
6. Office Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement, DINEPA
7. Mairie de Port-au-Prince
8. Mairie de Jérémie
9. Mairie des Cayes

Membres bénéficiant d'un avis consultatif:

10. Bureau National des Evaluations Environnementales du MDE
11. Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics
12. Direction de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional du MPCE
13. Fédération Nationale des Maires d'Haïti

Agence Espagnole Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

L'AECID sera en charge de la gestion et de la coordination de l'action dédiée à l'eau et à l'assainissement. Il soutiendra et supervisera le travail à effectuer par la DINEPA à partir des mécanismes mentionnés ci-dessus.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes : à travers l'organisation des procédures de passation des marchés publics et d'octroi des subventions ainsi que la gestion des contrats qui en découlent, l'entité mettra en œuvre des activités liées à l'amélioration de l'accès à l'eau potable (réseaux secondaires, kiosques d'eau, réseaux semi-collectifs...), amélioration de la gestion de la ressource (augmentation des volumes produits, protection des sources, stockage...), accès à l'assainissement (réseaux semi-collectifs, appui pour la gestion de l'assainissement dans des espaces publics type marché...).

DINEPA / OREPA Ouest /CTE

LA DINEPA est le partenaire local pour la gestion de cette action comme organisme responsable de la distribution et gestion des services de l'eau et de l'assainissement en Haïti. Le département de la DINEPA qui gèrera l'action est l'OREPA Ouest qui comptera avec l'appui du CTE RMPP.

C'est l'acteur principal de cette action sur lequel s'appuie la mise en place de l'action comme Maître d'Ouvrage. Ainsi, elle sera l'organisme en charge des procédures et contrats découlés de la gestion des différentes activités.

Également l'OREPA et le CTE seront responsables de coordonner avec différents acteurs et bailleurs qui exécutent avec l'OREPA des actions similaires dans la ville, ce qui comporte le suivi, gestion et partage des connaissances et mise en cohérence des actions. Parmi ces actions, on peut souligner celle financée par la BID.

BID

La BID finance l'Opération « Port-au-Prince Water and Sanitation Project III » qui envisage l'amélioration de la production en eau dans la zone Ouest de la ville ainsi que la densification des réseaux de distribution dans le quartier de Martissant.

Tenant compte la complémentarité de ces activités avec cette action, il est nécessaire d'établir un mécanisme de coordination avec la BID pour l'exécution des travaux.

Autres acteurs dynamiques de la société civile (FOKAL)

L'association FOKAL est présente dans le quartier de Martissant depuis plus d'une dizaine d'années. Ainsi, il s'agit d'un fort acteur très proche de la population de la zone, capable de la mobiliser et la faire participer de manière active. Comme indiqué ci-après, la composante sociale et communautaire est très importante dans l'action, donc, il est nécessaire de prendre en considération cette fondation lors de la mise en œuvre.

Annexes :

- Annexe B : Budget de l'Action
- Annexe C : Cadre Logique

MATRICE-CADRE LOGIQUE DU PROJET

La matrice-cadre logique évoluera au cours de la durée de vie du projet: de nouvelles lignes pourront être ajoutées pour énumérer les nouvelles activités, de même que de nouvelles colonnes pour indiquer les cibles intermédiaires (points de référence) lorsqu'il y a lieu et les valeurs seront actualisées régulièrement dans la colonne prévue à des fins de communication (voir «valeur actuelle»).

Chaîne de résultats	Indicateurs	Points de référence (et année de référence)	Valeur actuelle (et année de référence)	Cibles (et année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Contribuer au développement économique et social du pays et à la résilience des populations face aux risques à travers l'amélioration de la gestion et de la qualité de vie des villes	Evolution positive des caractéristiques des logements dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (avec désagrégation par sexe du chef de famille) OU Evolution positive des conditions socioéconomiques dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (avec désagrégation par sexe) [selon les données disponibles]	Enquête ECVMAS 2012 : <u>LOGEMENT</u> Habitat précaire : 6,6% / Ajoupas : 15% / Taux de surpeuplement : 66% [critères de précarité] OU Maison basse : 68,5% [critère d'étalement urbain] <u>CONDITIONS ECONOMIQUES</u> S Taux de pauvreté (moins de 1 USD/jour/hab) : 37,3% / Taux de sous-emploi global : 58,5% / Taux de chômage : 24,7% / Revenus très instables : 52,4%	N/A	Evolution neutre ou négative (réduction de l'occurrence) des critères de précarité du logement et des revenus	Enquêtes de l'IHSI (notamment le prochain recensement général de la population en préparation)	Stabilité politique et socio-économique
Objectif général: incidences						

Objectif(s) spécifique(s) résultat(s)	IOV1.R1: Nombre de personnes dans les zones cibles qui sont dotés d'un système d'eau (densification réseau/condominiaux) construite ou réhabilité	IOV2.R1: 0 IOV3.R1: 0 IOV1.R2: 0 IOV2.R2: 0 IOV1.R3 :0	N/A	IOV1.R1: 6900 IOV2.R1: 2250 IOV3.R1: 20 IOV1.R2: 10 IOV2.R2: 1 IOV1.R3 :2	"FV1.IOV1.R1 Liste mise à jour des condominiums eau CTE FV2.IOV1.R1 As Built plans avec l'emplacement des condominiums dotés de systèmes d'eau FV3.IOV1.R1 Galerie de photos " "FV1.IOV2.R1 Liste mise à jour des condominiums assainissement CTE FV2.IOV2.R1 As Built plans avec l'emplacement des condominiums dotés de systèmes d'assainissement FV3.IOV2.R1 Galerie de photos " "FV1.IOV3.R1 As Built plans avec le tracé de nouvelles conduites FV2.IOV3.R1 Décomptes travaux chantier FV3.IOV3.R1 Galerie photos"	La situation sécuritaire, politique et liée à l'environnement est stable dans les zones ciblées et permet le déroulement normal des activités.
R1: Systèmes d'eau (densification réseau/condominiaux) et assainissement (condominiaux) mis en place et en service R2: Installations sanitaires mises en place et en service dans les équipements collectifs R3: Renforcés les capacités des opérateurs pour la gestion des systèmes d'eau et assainissement "	IOV1.R1: Nombre de personnes dans les zones cibles qui sont dotés d'un système d'eau (densification réseau/condominiaux) construite ou réhabilité fonctionnel IOV2.R1: Nombre de personnes dans les zones cibles qui sont dotés d'un système d'assainissement condominiaux construit ou réhabilité fonctionnel IOV3.R1: Nombre de km de réseau d'eau potable secondaire installés IOV1.R2: Nombre d'espaces publics dans les zones cibles qui disposent d'installations sanitaires fonctionnelles comprenant une installation de	IOV1.R1: 0 IOV2.R1: 0 IOV3.R1: 0 IOV1.R2: 0 IOV2.R2: 0 IOV1.R3 :0	N/A	IOV1.R1: 6900 IOV2.R1: 2250 IOV3.R1: 20 IOV1.R2: 10 IOV2.R2: 1 IOV1.R3 :2	"FV1.IOV1.R1 Liste mise à jour des condominiums eau CTE FV2.IOV1.R1 As Built plans avec l'emplacement des condominiums dotés de systèmes d'eau FV3.IOV1.R1 Galerie de photos " "FV1.IOV2.R1 Liste mise à jour des condominiums assainissement CTE FV2.IOV2.R1 As Built plans avec l'emplacement des condominiums dotés de systèmes d'assainissement FV3.IOV2.R1 Galerie de photos " "FV1.IOV3.R1 As Built plans avec le tracé de nouvelles conduites FV2.IOV3.R1 Décomptes travaux chantier FV3.IOV3.R1 Galerie photos"	La situation sécuritaire, politique et liée à l'environnement est stable dans les zones ciblées et permet le déroulement normal des activités.

		<p>lavage des mains IOV2.R2: Station de traitement d'excréta de Titanyen réhabilitée et fonctionnelle IOV1.R3. Nombre d'opérateurs (CTE et Mairie PP) qui ont les capacités pour remplir les fonctions qui leur ont été attribuées dans le protocole de bonne gestion des nouveaux systèmes</p>				<p>"FV1.IOV1.R2 Plan de localisation des espaces publics dans la zone d'action dotés des blocs sanitaires FV2.IOV1.R2 Galerie de photos" "FV1.IOV2.R2 Procès verbal signé de la réception provisoire des travaux de réhabilitation FV2.IOV2.R2 Echantillons d'eau analysés dans les points de déchargement montrant l'absence de coliformes FV3.IOV2.R2 Galerie photos" "FV1.IOV1.R3 Matériel didactique pour la formation des opérateurs FV2.IOV1.R3 Rapport évaluation des participants "</p>	<p>La situation sécuritaire,</p>
Extr	Extr. 1.1. Réseaux secondaires pour	Extr. 1.1. Km Extr. 1.2. Réseaux	Extr. 1.1.: 0 Extr. 1.2.: 0	N/A	Extr. 1.1.: 5 Extr. 1.2.: 30	Evaluation final du projet.	

	<p>approvisionner en eau Extr. 1.2. Réseaux d'eau collectifs Extr. 1.3 réseaux d'assainissement collectifs Extr. 2.1. La station de traitement des excréments de Titanyen Extr. 2.2. Blocs sanitaires dans les équipements collectifs publics Extr. 3.1. Protocole de gestion</p>	<p>Extr. 1.3. Réseaux Extr. 2.1. La station de traitement des excréments de Titanyen Extr. 2.2. Unités de Blocs sanitaires dans les équipements collectifs publics Extr. 3.1. Nombre de Protocoles de gestion signés</p>	<p>Extr. 1.3. : 0 Extr. 2.1. : 0 Extr. 2.2. : 0 Extr. 3.1. : 0</p>	<p>Extr. 1.3. : 10 Extr. 2.1. : 1 Extr. 2.2. : 10 Extr. 3.1. : 20</p>	<p>Rapports de fin des chantiers de l'OREPA</p>	<p>politique et liée à l'environnement est stable dans les zones ciblées et permet le déroulement normal des activités.</p>
--	---	--	--	---	---	---

<p>Activités</p> <p>A.1.1.1. Designs et travaux pour la réhabilitation et extension des réseaux secondaires pour approvisionner en eau branchements individuels ou kiosques A.1.2.1. Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'eau collectifs A.1.3.1 Designs et mise en œuvre de mécanismes de réseaux d'assainissement collectifs A.2.1.1 Réhabilitation de la station de traitement des excréments de Titanyen A.2.2.1 Designs et travaux pour la réhabilitation, construction des blocs sanitaires dans les équipements collectifs publics (écoles, marchés, centre de santé, autres) A.3.1.1 Engagement d'une</p>		<p>Moyens: Bureau de la OTC en Haïti, Bureau de la OREPA à Port au Prince ; voiture, équipe technique et administratif de l'OREPA, équipe technique et administratif de l'OTC, Etudes et designs de travaux hydrauliques. Assistante technique pour appuyer dans la composant d'ingénierie sociale. Coûts * A.1.1.1. 716.781,42 € A.1.2.1. 926.741,70 € A.1.3.1. 451.781,42 € A.2.1.1. 559.071,14 € A.2.2.1. 301.781,42 € A.3.1.1. 341.781,42 €</p>	<p>La situation sécuritaire, politique et liée à l'environnement est stable dans les zones ciblées et permet le déroulement normal des activités.</p>
---	--	--	---

	<i>firme/ONG pour l'appui aux entités étatiques en matière d'ingénierie sociale et de gestion des systèmes</i> <i>A.3.1.2 Mise en place d'un protocole de gestion et d'entretien standardisé pour les nouveaux systèmes installés d'eau (distribution) et d'assainissement (collecte, vidange, transport et traitement) et réseaux d'égouts</i>		A.3.1.2. 202.061,46 €	
--	--	--	-----------------------	--

*Nota : Ces montants sont à titre indicatif et pourraient être modifiés au fur et mesure de la mise en œuvre de l'action conformément au Budget de l'Action

Tout changement doit être expliqué dans les rapports, si possible anticipativement. En cas de doute, il est recommandé de vérifier au préalable avec le pouvoir adjudicateur que les modifications proposées n'auront pas d'incidence sur l'objectif de base de l'action. Le cas échéant, des résultats intermédiaires et leurs indicateurs pertinents doivent figurer sur la ligne des résultats : dans ce cas, la séquence des abréviations est: R (résultat principal); Ri1 (résultat intermédiaire 1); Ri2, (...); Extr. 1.1. (extrant lié au résultat intermédiaire 1), Extr. 1.2., Extr. 2.1., Extr. 2.2. (...).

Définitions:

On entend par:

- «incidences», les effets à long terme, primaires et secondaires, produits par l'action;
- «résultats», les effets à court et à moyen termes probables ou obtenus des extrants d'une action;
- «extrants», les produits, biens d'équipement et services résultant d'activités menées au titre d'une action;
- «indicateur», la variable ou le facteur quantitatif et/ou qualitatif qui permet de mesurer de manière simple et fiable si une action a produit les résultats attendus;
- «point de référence», le point de départ ou la valeur actuelle des indicateurs;
- «cible» (ou but des résultats), le niveau qualitatif ou quantitatif mesurable d'un extrant, d'un résultat ou des incidences attendus d'une action;

«matrice-cadre logique», une matrice dans laquelle sont présentés les résultats, les hypothèses, les indicateurs, les cibles, les points de référence et les sources de vérification liés à une action.

«logique d'intervention», la manière dont, dans un contexte donné, les activités déboucheront sur les extrants, les extrants permettront d'obtenir les résultats et les résultats auront les incidences attendues. Les hypothèses les plus importantes élaborées au cours de ce processus de réflexion doivent figurer dans la matrice-cadre logique.